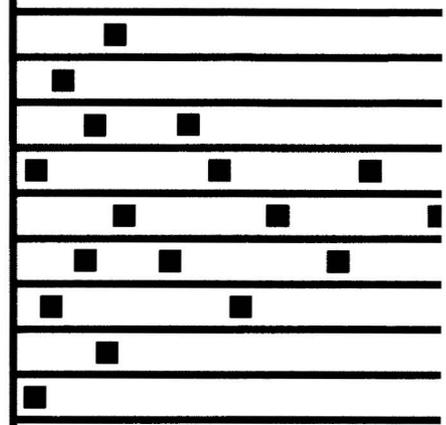
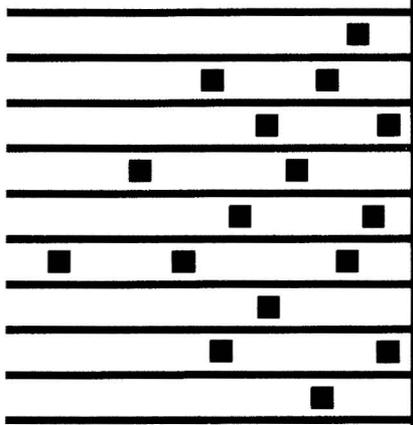




RAPPORT ANNUEL



1 9 8 7 - 1 9 8 8



RAPPORT ANNUEL
1 9 8 7 - 1 9 8 8

Rapport annuel du
Secrétariat d'État
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988

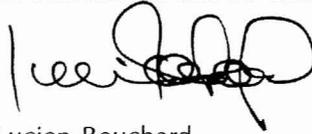
Présenté conformément à la Loi sur le Secrétariat d'État et à la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé,
gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Plaise à Votre Excellence :

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du Secrétariat d'État du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988.

Le Secrétaire d'État du Canada,



Lucien Bouchard

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de cat. S1-1988

ISBN 0-662-56413-8

Table des matières

TOUR D'HORIZON	1
FAITS SAILLANTS	2
Citoyenneté	2
Multiculturalisme	2
Aide à l'éducation	2
Langues officielles et traduction	2
Politiques ministérielles et affaires publiques	3
SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ	4
Enregistrement et promotion de la citoyenneté	4
Personnes handicapées	4
Citoyens autochtones	4
Programme de promotion de la femme	6
Participation jeunesse	6
Action volontaire	8
Droits de la personne	8
Alphabétisation	9
Politiques	9
SECTEUR DU MULTICULTURALISME	10
Cultures et langues ancestrales	10
Relations interraciales et compréhension interculturelle	11
Appui aux communautés et participation communautaire	11
Activités dans l'ensemble du gouvernement	12
SECTEUR DE L'AIDE À L'ÉDUCATION	13
Politiques, analyses et liaison	13
Aide aux étudiants	13
Langues officielles dans l'enseignement	14
Études canadiennes	16
SECTEUR DES LANGUES OFFICIELLES ET DE LA TRADUCTION	17
Promotion des langues officielles	17
Traduction, interprétation et terminologie	17
SECTEUR DES OPÉRATIONS RÉGIONALES	19

T able des matières

SECTEUR DES POLITIQUES MINISTÉRIELLES ET DES AFFAIRES PUBLIQUES	23
Cérémonial d'État	23
Politiques ministérielles	23
Évaluation des programmes	23
Secrétariat du Ministère	23
Communications	24
<hr/>	
SECTEUR DES PRATIQUES DE GESTION	25
Politiques et services informatiques et administratifs	25
Services informatiques	25
Marchés de service	25
Amélioration de la gestion	25
Service d'info-ressources	25
Sécurité et gestion des installations	25
Finances	25
Vérification interne	25
<hr/>	
PERSONNEL	26
<hr/>	
DÉPENSES	27
Sommaire des dépenses de fonctionnement et rapport d'utilisation des années-personnes	27
État des dépenses de fonctionnement	28
État des dépenses en subventions et contributions	29–31
<hr/>	
LOIS ET RÈGLEMENTS	32
<hr/>	

Le Secrétariat d'État est un ministère à vocation sociale ayant, sans contredit, un vaste mandat. Ses préoccupations sont foncièrement celles-là mêmes des Canadiens — le multiculturalisme, les droits de la personne, la citoyenneté, l'éducation et les langues officielles. Il oeuvre auprès de groupes fort divers, dont les communautés multiculturelles, les citoyens autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les étudiants, les minorités de langue officielle et les immigrants. Ces diverses responsabilités ont néanmoins un dénominateur commun, celui de faire mieux saisir aux Canadiens le sens de leur identité et de les encourager tous à participer pleinement à la vie de leur pays.

En 1987-1988, le Ministère a grandement progressé dans le sens de ses objectifs. Parmi les plus importantes réalisations, il faut mentionner la rédaction et le dépôt du projet de loi sur le multiculturalisme (projet de loi C-93) ayant notamment pour but d'enchaîner la politique de multiculturalisme dans une loi et de faire en sorte qu'elle s'applique à l'ensemble de l'appareil fédéral. Dans l'esprit de la future *Loi sur le multiculturalisme canadien*, le Ministère a mis sur pied un nouveau Programme de participation civique et communautaire et constitué un Secrétariat au multiculturalisme, chargé de coordonner les engagements gouvernementaux relatifs à cette importante question.

Un autre important texte législatif a été déposé au cours de l'année : la nouvelle version de la *Loi sur les langues officielles* (projet de loi C-72); ce projet de loi visait à donner plus de poids à la politique des langues officielles et d'en

confier officiellement la mise en oeuvre au Secrétaire d'État. Dans l'esprit du projet de loi, le Ministère a procédé à l'examen et au renouvellement de ses programmes de langues officielles. À cette fin, il a mené de nombreuses consultations avec les groupes minoritaires de langue officielle. Les services linguistiques du Ministère (traduction, interprétation, terminologie) ont assuré tout le soutien technique et professionnel nécessaire pour imprimer ce nouvel élan au bilinguisme.

Au cours de l'exercice, plusieurs activités ont contribué à mettre en valeur nos idéaux nationaux. La première Semaine nationale de la citoyenneté, qui a été lancée en avril 1987 et qui coïncidait avec la célébration du 40^e anniversaire de la citoyenneté canadienne, a connu un immense succès. Cette Semaine aura lieu chaque année, et déjà, durant l'année, on s'affairait à préparer celle de 1988. Par ailleurs, les préparatifs ont été entrepris pour organiser les célébrations qui doivent entourer, le 10 décembre 1988, le 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Ministère a également travaillé à la préparation de la première Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées (du 29 mai au 4 juin 1988); cette Semaine a pour but de sensibiliser la population aux besoins des personnes handicapées. Dans un autre ordre d'idées, le Ministère a été mis à contribution lorsque le Canada a été l'hôte de deux importantes conférences internationales : le Sommet de la francophonie et la Conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Autre moment historique : le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, qui s'est tenu à Saskatoon, en octobre 1987. Ce colloque, qui regroupait des intervenants des divers secteurs de la société, avait pour but de faire le point sur la situation de l'enseignement supérieur au Canada. Cette activité a permis de susciter un nouvel esprit de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en matière d'éducation.

D'autres conférences importantes se sont tenues, et qui ont porté, entre autres, sur les relations interraciales et la compréhension interculturelle, l'égalité de la femme, et les aspirations des autochtones.

Au cours de l'année, le Ministère a considérablement amélioré ses opérations internes et ses services à la clientèle, notamment en ayant recours à une technologie de pointe. Il a mis sur pied, à Montréal, un projet-pilote ayant pour but de vérifier les avantages de la traduction assistée par ordinateur, et les résultats en furent probants. Les données de la banque de terminologie du Ministère, TERMIUM, ont été transférées dans un autre système, plus efficace et plus pratique pour l'utilisateur, le CD-ROM (disque compact à mémoire fixe). Le Ministère continue de relever le défi qui consiste à «faire plus avec moins» en procédant à d'autres améliorations sur le plan administratif grâce à l'informatique.

Enfin, le Ministère a su exposer son mandat et ses orientations dans diverses brochures ayant pour thème «Être Canadien».

Faits saillants de l'exercice 1987-1988

Voici les grandes réalisations de l'année visée par le présent Rapport annuel, qui sont d'ailleurs reprises en détail plus loin :

Citoyenneté

- La première Semaine nationale de la citoyenneté a eu lieu en avril 1987; elle coïncidait avec la célébration du 40^e anniversaire de la citoyenneté canadienne.
- Le gouvernement fédéral a contribué financièrement à l'organisation de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées; c'était la suite logique au tour du monde entrepris par Rick Hansen, sous le thème « L'homme en mouvement ».
- Le Ministère a préparé les célébrations qui auront lieu tout au long de 1988 pour marquer le 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en décembre 1988.
- Quatre programmes ont été renouvelés sur une base permanente : le Programme des centres d'accueil autochtones, le Programme des communications sociales des autochtones, le Programme des femmes autochtones et le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radio-télédiffusion.
- Le Programme de promotion de la femme a été renouvelé en fonction des recommandations du rapport du Comité permanent du Secrétariat d'État, intitulé « Équité en matière de financement ». Le comité a tenu des audiences publiques sur les objectifs et les critères du programme; il s'agit de la plus vaste consultation qui ait jamais été tenue sur l'égalité des femmes depuis le débat qui précéda, en 1970, la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.
- Les cours de la citoyenneté canadienne ont traité 90 000 demandes de citoyenneté au cours de l'année.

- En septembre 1987 a été établi le Secrétariat national à l'alphabétisation et diverses initiatives ont été entreprises en vue de combattre l'analphabétisme au Canada.
- « IMAGINE », une campagne qui s'étendra sur une période de cinq ans et qui visera à inciter les particuliers et les entreprises à soutenir davantage le secteur bénévole, a reçu l'appui du gouvernement fédéral.

Multiculturalisme

- On a rédigé, au terme de consultations intensives avec les communautés ethnoculturelles, le texte de la nouvelle *Loi sur le multiculturalisme canadien*; le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 1^{er} décembre 1987.
- Un Secrétariat au multiculturalisme a été mis sur pied pour coordonner la mise en œuvre de la politique multiculturelle dans l'ensemble du gouvernement.
- Le Programme de participation civique et communautaire a été établi dans le but d'aider les organisations bénévoles, en particulier celles qui s'occupent des immigrants, à offrir des services aux Canadiens de la première génération.
- Il y a eu deux conférences importantes sur les relations interraciales : l'une portait sur les minorités visibles et les médias, l'autre sur les services de police dans une société multiculturelle.
- On a annoncé la création de fonds de dotation pour trois nouvelles chaires d'études multiculturelles.
- En mars 1988 a eu lieu une conférence nationale sur les arts populaires.
- Le ministre s'est engagé à créer un Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien, qui sera situé à Edmonton.
- Le Ministère a coparrainé, avec Santé et Bien-être social Canada, un colloque sur les ethnies et le vieillissement.

Aide à l'éducation

- Le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, tenu en octobre 1987, a marqué le début d'une nouvelle collaboration fédérale-provinciale en matière d'enseignement supérieur.
- Des ententes ont été signées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, au sujet de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde.
- Le Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont établi un comité consultatif fédéral-provincial sur l'aide aux étudiants.
- On a institué un groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants, au sein duquel les étudiants eux-mêmes sont représentés.
- Les inscriptions aux cours d'immersion en français ont augmenté de 11,4 p. 100.
- En 1987, 151 000 francophones hors Québec se sont inscrits à des programmes d'enseignement en français. Cela représente 85 p. 100 de la population francophone d'âge scolaire hors Québec.
- Une planification intensive a eu lieu en vue de la reconduction du Programme des langues officielles dans l'enseignement de 1988-1989 à 1992-1993.

Langues officielles et traduction

- C'est en juin 1987 qu'a été déposée la nouvelle *Loi sur les langues officielles* qui donnait un nouveau souffle à notre politique linguistique et consacrait officiellement le rôle du Secrétariat d'État dans ce domaine. Pour élaborer ce texte de loi et rajuster les programmes ministériels qui en découlent, des consultations ont été menées auprès des groupes minoritaires de langue officielle dans tout le pays.

Faits saillants de l'exercice 1987-1988

- Le Ministère a annoncé l'affectation d'une somme de 5,6 millions de dollars à l'établissement de stations de radio communautaires dans les collectivités de langue officielle en situation minoritaire.
 - Le Ministère a affecté des crédits supplémentaires de 25 millions de dollars, répartis sur trois ans, pour aider les gouvernements provinciaux et les administrations municipales à offrir des services dans les deux langues officielles.
 - Le Ministère a eu davantage recours à la traduction assistée par ordinateur et a modernisé sa banque de données terminologiques.
 - Le personnel des services linguistiques a été grandement mis à contribution pour traduire d'importants documents gouvernementaux (tel l'Accord de libre-échange).
- Politiques ministérielles et affaires publiques**
- Le Canada a reçu cinq fois des membres de la famille royale. La visite de Sa Majesté la Reine, qui a effectué une grande tournée en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Québec, a été la plus importante de ces visites.
 - Un nouveau programme a été institué pour aider diverses collectivités à célébrer des anniversaires importants.
 - La Direction du cérémonial d'État a coordonné les célébrations entourant la Fête du Canada.
 - On a poursuivi les démarches préparatoires à la création de l'Autorité héraldique du Canada dont les bureaux seront inaugurés lors de la visite de Son Altesse Royale le prince Edward en juin 1988.
- Plus de 4 millions de Canadiens ont visité l'exposition itinérante « Bravo Canada », et cette visite a fait naître chez eux un sentiment de fierté nationale. Les kiosques des grandes expositions ont été planifiés, conçus et installés à l'exposition canadienne nationale de Toronto, à l'exposition nationale du Pacifique, et à Expo-Québec, à Québec. Trois expositions, versions réduites de l'exposition « Bravo Canada », ont fait le tour de 35 expositions régionales.

« Canadiens à part entière »

Les responsabilités du secteur de la **Citoyenneté** sont multiples; toutes ont pour objet de développer chez les Canadiens les valeurs propres à la citoyenneté et de les aider à devenir des membres à part entière de la collectivité canadienne. Certains de ses programmes sont destinés à des groupes particuliers - les personnes handicapées, les citoyens autochtones, les femmes et les jeunes. Certains autres de ses programmes visent à encourager le bénévolat, à faire comprendre et respecter les droits de la personne, à combattre l'analphabétisme et à aider ceux et celles qui veulent devenir citoyens canadiens.

■ Enregistrement et promotion de la citoyenneté

C'est en 1947 que fut proclamée la première *Loi sur la citoyenneté canadienne*. En avril 1987, soit 40 ans plus tard, les Canadiens célébraient la Semaine nationale de la citoyenneté, qui, désormais, aura lieu chaque année, la semaine du 17 avril (jour anniversaire de la proclamation de la *Charte canadienne des droits et libertés*).

Les célébrations du 40^e anniversaire ont été véritablement couronnées de succès, et tout le mérite en revient à la Direction générale de l'enregistrement et de la promotion de la citoyenneté qui en a assuré la préparation et la coordination. Cette direction générale a pour mission d'accueillir les futurs citoyens, de les conseiller et de les aider à acquérir les préalables à la citoyenneté. En outre, elle s'efforce de développer chez l'ensemble des Canadiens un sentiment d'appartenance et de fierté nationales.

Au cours de l'année, les 28 cours de la citoyenneté canadienne et les deux centres d'inscription, Opérations Sydney et l'administration centrale à Hull (Québec), ont reçu 90 000 demandes de citoyenneté, 52 000 demandes de certificats attestant la citoyenneté et un million de demandes de renseignements. Les cours ont oeuvré de pair avec les groupes communautaires et les organismes au service des immigrants pour inciter les gens à acquérir la citoyenneté et

aider ceux et celles qui voulaient en faire la demande. De plus, en vertu d'ententes fédérales-provinciales, des crédits de 9,8 millions de dollars ont été attribués aux provinces pour les aider à absorber le coût des cours d'instruction civique, des cours de langue et des manuels destinés aux immigrants.

La Direction générale a participé à de vastes consultations auprès du public sur les propositions visant à mettre à jour la *Loi sur la citoyenneté* et veiller à ce qu'elle épouse les intérêts de la société canadienne. C'est dans ce but qu'elle a distribué, à l'échelle du pays, 30 000 exemplaires du document d'étude intitulé *Notre fierté nationale*.

Parmi les autres réalisations de l'année à ce chapitre, citons l'établissement du programme de remise annuelle du Certificat du Mérite civique et la tenue d'une cérémonie spéciale, le jour de la Fête du Canada, au cours de laquelle 40 nouveaux Canadiens ont prêté le serment d'allégeance.

■ Personnes handicapées

Pendant la semaine du 29 mai au 4 juin 1988, 300 localités du Canada auront l'occasion de constater par elles-mêmes la situation que vivent, dans leur milieu, les personnes handicapées, alors que se tiendra pour la première fois la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Fruit d'un effort concerté de la part des organisations de personnes handicapées et de nombreux représentants des secteurs public et privé, cette Semaine a pour but de souligner les réalisations des personnes handicapées et de trouver des moyens de supprimer les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la collectivité. C'est en 1987-1988 que le Programme de participation des personnes handicapées, qui relève du Secrétariat de la condition des personnes handicapées, a jeté les bases de cet événement annuel. Par de telles activités, le Secrétariat fait valoir les droits des personnes handicapées en appuyant leurs efforts pour rendre la société canadienne davantage accessible à tous les Canadiens.

Un autre fait marquant en 1987-1988 a été la préparation du rapport *Relevons*

le défi qui expose tout un train de mesures visant à rendre le gouvernement fédéral davantage représentatif des personnes handicapées et plus attentif à leurs besoins. Ce rapport fait suite aux recommandations du Comité parlementaire permanent sur la condition des personnes handicapées.

D'autres événements importants ont été parrainés par le Ministère, notamment : une rencontre nationale de planification de personnes handicapées d'origine autochtone; un atelier (coparrainé avec Emploi et Immigration Canada et Santé et Bien-être social Canada) visant à aider les employeurs à déterminer les besoins des personnes handicapées au plan de l'aménagement des lieux de travail; un colloque sur la recherche relative à la condition des femmes handicapées; et enfin, un colloque national sur les campagnes de financement des organisations bénévoles oeuvrant pour les personnes handicapées.

De plus, le Programme de participation des personnes handicapées a fourni une aide financière et technique à 271 organisations qui avaient entrepris des projets de sensibilisation du public et de défense des intérêts des personnes handicapées. Ces projets étaient fort divers; il s'agissait, par exemple, d'une conférence pour les agriculteurs handicapés, de l'établissement d'un groupe national représentant les personnes handicapées au plan du développement, et de la formation de troupes de théâtre pour les malentendants.

■ Citoyens autochtones

La Direction des citoyens autochtones, par l'intermédiaire de six programmes distincts, aide les autochtones du Canada à résoudre des questions d'ordre social, culturel, politique et économique. Ces activités sont axées sur la communauté et ce sont les autochtones eux-mêmes qui les conçoivent et les administrent.

Le Ministère a renouvelé sur une base permanente le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, le Programme des centres d'accueil autochtones, le Programme des communications sociales des autochtones et le Programme des femmes autochtones. Le Programme de développement social et



Cours et bureaux de la citoyenneté canadienne

culturel des autochtones a été reconduit jusqu'au 31 mars 1989. Le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives a été reconduit pour une période de trois ans. Quatre nouvelles organisations ont été désignées représentatives et ont reçu des fonds de soutien.

Par suite d'une importante conférence sur les langues autochtones, parrainée par la Direction, les principales organisations autochtones ont entrepris des consultations sur les moyens d'assurer la préservation et la mise en valeur des langues autochtones. La Direction a également parrainé une autre importante conférence nationale prévue pour septembre 1988, et portant spécifiquement sur les autochtones handicapés. C'est l'Association nationale des centres d'accueil autochtones qui a assuré l'organisation de cette conférence.

Au cours de l'année, de nouveaux centres d'accueil ont été mis sur pied à Port Alberni (C.-B.), à Loretteville (Québec), à Meadow Lake (Sask.) et à High Level (Alberta). De plus, l'Association a reçu des fonds pour les célébrations du 30^e anniversaire des centres d'accueil du Canada.

Grâce à l'aide qu'elle reçoit de la Direction au plan de l'organisation, la Fondation canadienne des arts autochtones a pu accroître l'intérêt des autochtones pour les beaux-arts et les arts de la scène et se doter d'une structure interne pour encourager les jeunes artistes autochtones. L'organisation Indigenous Survival International a reçu une aide financière pour organiser, en collaboration avec le British Museum de Londres, une exposition sur la vie des autochtones du Nord, laquelle a connu un immense succès. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés en vue de l'implantation, dans les centres d'accueil, d'un système informatisé de collecte de données socio-démographiques et de renseignements sur les besoins en services des populations autochtones en milieu urbain.

En outre, la Direction des citoyens autochtones administre l'Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'appui aux langues autochtones; c'est ainsi qu'elle soutient, selon un régime de partage des frais avec le gouvernement des Territoires du Nord-

Ouest, diverses initiatives en faveur des langues inuktitut, esclavé, chipewyan, dogrib et louchoux.

■ Programme de promotion de la femme

«Le Programme de promotion de la femme a appuyé bien des initiatives louables, mais il y a encore beaucoup à faire si l'on veut que l'homme et la femme soient à égalité au début du XXI^e siècle. Le nouveau Programme de promotion de la femme sera souple, juste, et tourné vers l'avenir.»

C'est en ces termes que le secrétaire d'État, M. David Crombie, a annoncé le renouvellement, pour une période de cinq ans, du Programme de promotion de la femme, avec un budget annuel de 12,4 millions de dollars. Ce programme du Secrétariat d'État est le principal programme fédéral qui dispense des conseils, des renseignements et des appuis financiers aux organisations bénévoles vouées à l'amélioration de la condition féminine dans tous les secteurs d'activité de la société canadienne.

Le renouvellement de ce programme est l'une des initiatives que le gouvernement a prises suite aux recommandations du Comité permanent du Secrétariat d'État qui, à cette fin, a consulté des groupes de femmes dans diverses régions du pays. Ce fut, en fait, la plus vaste consultation qu'on ait tenue sur ces questions depuis les audiences de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970. Le Comité avait recommandé que le Programme de promotion de la femme continue à appuyer les organisations bénévoles et à oeuvrer en faveur de l'égalité des femmes en particulier en ce qui a trait à l'égalité économique, à la justice sociale, à l'accès aux services et à la participation à la vie de la société.

Le gouvernement a pleinement souscrit à ces orientations. Le nouveau programme mettra davantage l'accent sur les besoins des immigrantes, des femmes appartenant aux minorités visibles, des femmes handicapées, des femmes vivant dans des régions rurales ou isolées, bref de toutes celles qui sont doublement défavorisées.

En 1987-1988, le Programme a financé plus de 750 activités. Voici quelques exemples des activités organisées par les groupes bénévoles qui ont reçu cette aide financière : programmes visant à améliorer les perspectives des mères de famille monoparentale économiquement défavorisées; établissement de réseaux d'information chez les femmes vivant en milieu rural; formation professionnelle des immigrantes; information du public sur la question des garderies; ateliers sur la violence faite aux femmes handicapées.

Par ailleurs, le Ministère a versé une contribution de 500 000 \$ à l'Université Laval pour la création d'une chaire d'études sur la femme. Il s'agissait de la cinquième et dernière contribution fédérale en vertu du fonds spécial de dotation pour l'établissement de chaires d'études sur la femme.

■ Participation jeunesse

La Direction Participation jeunesse a pour but d'inciter les jeunes à participer davantage à la vie de la société canadienne. En 1987-1988, c'est surtout par le programme Hospitalité-Canada qu'elle a réalisé cet objectif; ce programme permet à de jeunes Canadiens âgés de 14 à 22 ans de mieux se familiariser avec le Canada et d'apprécier notre diversité culturelle. Le Programme encourage les voyages-échanges de groupe et la tenue de colloques nationaux portant sur les institutions canadiennes et sur des questions d'intérêt national. Pour les voyages-échanges, on essaie surtout de jumeler des anglophones avec des francophones, ou des jeunes issus de différents horizons ethnoculturels, ou encore des groupes provenant de régions rurales ou isolées avec d'autres provenant de régions urbaines. On a désigné pour ce programme trois groupes-cibles particuliers : les jeunes handicapés, les minorités visibles et les jeunes économiquement défavorisés.

En 1987-1988, le Programme a ainsi financé 725 groupes, qui réunissaient, au total, 17 000 jeunes. De plus, Hospitalité-Canada a parrainé des projets-pilotes ayant pour but d'encourager des jeunes et des groupes qui n'avaient pas encore eu l'occasion de le faire à participer au



Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion

programme. Il y a eu, par exemple, un voyage-échange entre jeunes handicapés, qui a été organisé par le YMCA du Toronto métropolitain.

La Direction veille aussi à faire participer des jeunes au Programme du Commonwealth pour la jeunesse qui amène ces derniers à s'intéresser au développement de leur pays. De plus, elle prend part aux travaux du comité de direction de ce programme du Commonwealth et a représenté le Canada à diverses réunions au cours de l'année. C'est également elle qui a coordonné le volet canadien du concours donnant droit aux prix de mérite du Programme du Commonwealth pour la jeunesse.

■ Action volontaire

Le Secrétariat d'État a pour mandat particulier de promouvoir et d'encourager le bénévolat au Canada. Il s'y emploie par l'intermédiaire de la Direction de l'action volontaire et de son Programme d'action volontaire (PAV).

Voici quelques-unes des initiatives qu'a prises la Direction en 1987-1988, pour favoriser l'expansion du bénévolat :

- enquête nationale (réalisée par Statistique Canada) sur l'activité bénévole, grâce à laquelle on pourra mieux connaître la nature et l'étendue du bénévolat au Canada, ainsi que le profil des personnes bénévoles au Canada;
- analyse de modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- étude sur la possibilité de recourir aux entreprises locales pour financer l'activité de certaines organisations bénévoles;
- diverses études ont été commandées et qui portaient, par exemple, sur les entreprises du secteur bénévole et les campagnes de financement par le biais de la poste.

La Direction a pris une mesure tout à fait spéciale au chapitre du financement; elle a versé une somme de 1 034 000 \$ pour contribuer à une campagne quinquennale ayant pour objectif la mise en valeur de la philanthropie et du bénévolat au

Canada. C'est le Centre canadien pour la philanthropie qui est chargé de coordonner cette campagne qui a pour titre «IMAGINE».

En outre, elle a consenti, pour divers projets, 64 subventions réparties entre 37 localités canadiennes. Par exemple, une organisation de Halifax-Dartmouth a mis au point, avec l'aide du Programme, un plan pour aider les organisations bénévoles à mieux supporter les effets des restrictions budgétaires du gouvernement; un groupe de Victoriaville (Québec) a fait une étude sur la possibilité de recourir à des groupes bénévoles pour réaliser des projets de développement communautaire; un centre de jeunes de Regina s'est efforcé d'encourager les jeunes, en particulier les jeunes handicapés, à participer davantage à l'action bénévole.

Trois organisations nationales ont reçu une subvention de fonctionnement, dont la Coalition des associations bénévoles nationales.

■ Droits de la personne

Le Canada a toujours déployé des efforts afin de faire respecter les droits fondamentaux des individus, tant à l'étranger qu'au pays. La Direction des droits de la personne contribue à cet effort par le biais d'activités de promotion des droits de la personne auprès de la population et elle veille à promouvoir ces droits en conformité avec les lois canadiennes sur les droits de la personne et les accords internationaux.

En 1987-1988, la Direction s'est affairée à préparer le 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que les Nations Unies adoptèrent le 10 décembre 1948. Comme on y voyait une excellente occasion de sensibiliser le public à la question des droits de la personne, on a décidé de célébrer cet anniversaire pendant toute l'année 1988. La Direction a joué un rôle fort important dans la planification des célébrations au Canada; elle en a assuré la diffusion et les a, en partie, financées. Elle a distribué des documents d'information à ce sujet et a versé quelque

500 000 \$ à des organisations non gouvernementales du pays pour leur permettre de réaliser divers projets.

Outre ce qui se rattache directement à cet anniversaire, la Direction a consacré environ 800 000 \$ au financement d'un grand nombre d'activités relatives aux droits de la personne et qui visaient à la promotion des droits et à la sensibilisation de la population.

Voici quelques-unes de ses autres réalisations au cours de l'année :

- préparation de rapports destinés aux Nations Unies portant sur différents sujets, dont le deuxième rapport du Canada relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et le deuxième rapport sur les articles 6 à 9 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- organisation des réunions du Comité fédéral-provincial-territorial permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne et du Comité interministériel des droits de la personne;
- préparation de la cinquième conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des droits de la personne, qui aura lieu en 1988;
- participation à titre de membre de la délégation qui représentait le Canada lors de la 44^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies;
- services-conseils d'ordre technique en matière de droits de la personne à des organismes gouvernementaux, à des organisations non gouvernementales et au grand public;
- contribution financière au Conseil canadien de développement social au titre du Programme de contestation judiciaire, qui appuie des causes ayant trait aux droits à l'égalité et aux droits linguistiques définis aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

■ Alphabétisation

Compte tenu du fait que l'analphabétisme constitue une entrave non seulement pour les personnes qui en sont victimes mais pour la société canadienne dans son ensemble, le gouvernement du Canada a établi, en septembre 1987, le Secrétariat national à l'alphabétisation.

Disposant d'un budget de un million de dollars comme fonds de premier établissement, le Secrétariat a élaboré une stratégie visant à lutter contre l'analphabétisme au Canada; à cette fin, il s'assurera de la collaboration des autres ordres de gouvernement, du secteur bénévole, des syndicats et des entreprises.

Au cours de 1987-1988, des projets communautaires d'alphabétisation ont pu être entrepris grâce aux fonds accordés aux organisateurs de ces projets dans le cadre d'initiatives fédérales-provinciales ou fédérales-territoriales. Par exemple, c'est grâce aux fonds reçus de part et d'autre que l'Adult Literacy Contact Centre, de la Colombie-Britannique, a réussi à mettre au point et à diffuser des documents didactiques. À Terre-Neuve, parmi les projets financés conjointement, il y a eu l'établissement, au sein du gouvernement provincial,

d'une section de la politique relative à l'alphabétisation. Dans les Territoires du Nord-Ouest, on a mis l'accent sur la tenue d'un colloque sur la formation permanente, au cours duquel on a essayé de déterminer quels genres de programmes conviendraient le mieux aux gens du Nord.

Le Secrétariat a également financé un certain nombre d'organisations nationales et de projets d'envergure nationale, entre autres, des campagnes visant à sensibiliser le public ou à aider des organisations à se développer.

Par ailleurs, le Secrétariat consacre des efforts pour lutter contre l'analphabétisme dans le monde, permettant ainsi au Canada de tracer la voie dans ce domaine. À cette fin, le Secrétariat a commencé à élaborer un plan d'action national en prévision de l'Année internationale de l'alphabétisation en 1990.

■ Politiques

La Direction générale de la coordination des politiques, de l'analyse et des systèmes de gestion assure un soutien au secteur de la Citoyenneté pour l'élaboration des politiques, la planification et l'administration.

La Direction des politiques et de la planification a consulté et conseillé les responsables des programmes du secteur de la Citoyenneté; elle a assuré la liaison avec d'autres secteurs et d'autres ministères; puis, pour le compte des programmes de la citoyenneté, elle a coordonné les éléments du cycle de la planification et a contribué à la préparation des mémoires au Cabinet, des requêtes au Conseil du Trésor et des cahiers d'information.

La Direction de l'analyse des tendances sociales a poursuivi son travail de collecte et d'analyse de l'information sur les grandes tendances de la société canadienne; elle a fait, selon les besoins des agents des programmes, des recherches pour l'élaboration des politiques et l'application des programmes.

La Section du secrétariat et des systèmes est chargée des systèmes et des méthodes d'attribution des subventions et des contributions. Au cours de l'année 1987-1988, elle a traité plus de 5 000 subventions et contributions.

Multiculturalisme

« Une toute nouvelle loi »

« Le gouvernement compte faire en sorte que la Loi sur le multiculturalisme canadien forme avec la nouvelle Loi sur la citoyenneté et la nouvelle Loi sur les langues officielles un cadre législatif durable qui donne corps au sentiment d'identité nationale des Canadiens. »

L'honorable David Crombie Le 1^{er} décembre 1987, l'honorable David Crombie, alors secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme, a déposé au Parlement un projet de loi historique sur le multiculturalisme. Le projet de loi C-93 a été adopté en deuxième lecture le 15 mars 1988 et l'on s'attend à ce que la *Loi sur le multiculturalisme canadien* reçoive la sanction royale au cours de l'année 1988.

C'est au début de 1987 qu'on avait entrepris les premières démarches à cet égard. Les travaux préparatoires se sont faits en collaboration avec deux organisations qui, parmi bien d'autres, avaient milité ardemment en faveur de l'adoption de cette loi : le Conseil canadien du multiculturalisme (CCM), lequel constitue le groupe consultatif ministériel et le Conseil ethnoculturel canadien (CEC), qui est la principale organisation multiculturelle à l'échelle nationale.

L'adoption d'une telle loi avait également fait l'objet de recommandations dans plusieurs rapports parlementaires, dont *Multiculturalisme : Cimentier la mosaïque canadienne*, publié en 1987 par le Comité permanent du multiculturalisme. Dans sa réponse au rapport susmentionné, présentée le 4 décembre 1987, le gouvernement a précisé que l'adoption de cette loi constituait le pilier de son action à l'égard des principes du multiculturalisme.

La *Loi sur le multiculturalisme canadien* aura pour effet :

- de reconnaître sur le plan légal la réalité multiculturelle du Canada et d'énoncer la politique canadienne de multiculturalisme;
- d'incorporer dans la loi l'obligation, pour toutes les institutions fédérales, de mettre en œuvre la politique de multiculturalisme;

- de donner un cadre légal aux programmes de multiculturalisme visant la préservation des cultures, la lutte contre le racisme et l'adoption de politiques appropriées au sein des institutions canadiennes;
- d'attribuer au ministre un rôle tout à fait particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi;
- d'établir une procédure de suivi par le Parlement.

Parallèlement à la rédaction du projet de loi, on a procédé à la révision des programmes du secteur du **Multiculturalisme** de manière à en assurer la conformité avec les principes de la nouvelle loi. Pour répondre aux besoins les plus pressants, on annonça, en septembre 1987, l'établissement d'un Programme de participation civique et communautaire (PPCC). Ce programme offre une aide financière aux organisations communautaires qui encouragent les Canadiens de la première génération à participer pleinement à la vie de la société canadienne. Les crédits affectés au programme doubleront entre 1986-1987 et 1990-1991.

Au printemps de 1988, quatre nouvelles orientations du Multiculturalisme ont été approuvées, soit : les cultures et les langues ancestrales; les relations interraciales et la compréhension interculturelle; l'appui aux communautés et la participation communautaire ainsi que la mise en œuvre de la politique multiculturelle dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

■ Cultures et langues ancestrales

Le Programme des cultures et des langues ancestrales repose sur le principe que le multiculturalisme reflète bien notre diversité culturelle et raciale et reconnaît la liberté de tous les membres de la société canadienne de préserver leur patrimoine, de le partager et de le mettre en valeur. Ce programme encourage l'apprentissage des langues ancestrales, la poursuite d'études ethniques canadiennes, l'établissement de chaires d'études multiculturelles dans les universités du Canada et l'expression des cultures ancestrales par le truchement de la littérature, des arts de la scène et des arts plastiques.

En juillet 1987, le ministre a annoncé la création prochaine d'un Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien, à Edmonton. Une étude a été entreprise pour déterminer quelle serait la meilleure façon de procéder à son établissement, et un rapport à ce sujet a été remis aux parties intéressées à la fin du mois de mars.

Après avoir révisé le Programme des chaires d'études, le ministre a annoncé l'adoption de nouvelles directives visant à promouvoir le contenu canadien des chaires d'études et à poser les bases d'une première chaire multiculturelle thématique. En octobre 1987, le ministre a prévu des fonds de dotation pour la création de trois nouvelles chaires d'études au cours des trois prochaines années : les études sur la langue et la culture ourdoues (Université McGill, 1987); l'ethnicité, l'immigration et le pluralisme (Université de Toronto, 1988); une chaire d'études canadiennes-allemandes (Winnipeg, 1989).

La Conférence canadienne des arts a organisé, pour le compte du Ministère, une conférence nationale sur les arts populaires; l'objet de cette conférence, qui a lieu à Winnipeg en mars 1988, était de déterminer les besoins actuels dans le domaine des arts populaires au Canada.

Le Ministère a participé au financement de *Inside Stories*, série de 13 émissions télévisées sur les nombreuses communautés ethniques qui ont contribué à faire de Toronto une ville multiculturelle.

Le Ministère a fourni son appui à la communauté ukrainienne du Canada pour l'aider à publier en anglais une encyclopédie en cinq volumes sur l'Ukraine, et pour soutenir le centre de ressources et de développement ukrainien ainsi que le Comité canadien-ukrainien.

D'autres projets de recherche et de rédaction, de traduction, d'édition et de promotion ont également été financés, en tout ou en partie, par le Ministère, notamment :

- une conférence intitulée « Towards a History of the Literary Institution in Canada: Literatures of Lesser Diffusion », organisée par le Research Institute for Comparative Literature de l'Université de l'Alberta;

Multiculturalisme

- la publication de *Tales Until Dawn/Sgeul Gu Latha: The World of a Cape Breton Gaelic Story Teller*, par Joe Neil MacNeil, aux presses universitaires McGill-Queen's;
- la publication de *The Polish People in Canada: A Visual History*, par William Makowski, chez Tundra Books.

Relations interraciales et compréhension interculturelle

Le Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle aide les organisations communautaires qui oeuvrent à promouvoir l'égalité raciale. Il encourage les institutions établies dans certains domaines (justice, éducation, syndicalisme, services sociaux et médias) à tenir compte de la diversité multiculturelle et multiraciale du Canada et à mieux la représenter.

En collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, le Ministère a entrepris l'évaluation des initiatives visant à sensibiliser les services de police à la diversité culturelle et raciale du pays. Entre autres initiatives, mentionnons les programmes de formation interculturelle, les nouvelles politiques de recrutement et les activités favorisant le rapprochement entre les services de police et les communautés culturelles.

Le second Colloque sur les services de police, qui s'est tenu à Vancouver, en janvier 1988, avait pour but de vérifier dans quelle mesure les services de police tenaient davantage compte de l'existence des minorités dans les centres urbains où coexistent plusieurs cultures et plusieurs races. Ce colloque faisait suite à la conférence nationale de 1984.

La Fédération canadienne des municipalités a reçu de l'aide pour mettre en oeuvre son programme municipal de relations interraciales. Ces fonds ont contribué, entre autres, à l'établissement d'un comité national d'action sur les relations interraciales et à la préparation de guides pratiques sur les relations interraciales à l'intention des municipalités qui en sont membres.

La Fondation canadienne des droits de la personne a reçu un appui financier

afin de mieux faire connaître à la communauté juridique la législation sur laquelle se fonde le multiculturalisme et l'incidence, sur le droit canadien, de l'article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le Ministère a financé un colloque national qui a eu lieu à Toronto en juin 1987, au sujet de l'influence des médias sur les relations interraciales. Il avait été organisé par la Urban Alliance on Race Relations, de concert avec le Conseil ethnoculturel canadien et la Ryerson School of Journalism.

La troisième conférence nationale du Conseil canadien pour l'enseignement multiculturel et interculturel (CCEMI) a eu lieu à Edmonton, en novembre. Sous le thème «Bâtir le Canada», elle a regroupé les dirigeants de diverses communautés et plus de 700 enseignants travaillant en milieu multiculturel. On y a élaboré des stratégies novatrices pour la conception et la mise en oeuvre des politiques et des programmes multiculturels, des programmes scolaires et des services de soutien aux étudiants des établissements d'enseignement du Canada.

Autre événement marquant : la première conférence nationale sur l'éducation interculturelle à l'intention des enseignants des écoles francophones et des professeurs de cours d'immersion en français dont les étudiants sont d'origine ethnique. Cette conférence, qui s'est tenue en février 1988, à Montréal, a réuni des administrateurs et des éducateurs pour mettre au point des politiques et des programmes multiculturels, des programmes scolaires, et des services de soutien aux étudiants des écoles de langue française du Canada.

Dans le domaine de l'éducation, le secteur du Multiculturalisme a financé des activités ayant trait à la publication, au perfectionnement et à la formation pédagogique, entre autres :

- un guide distribué à l'échelle nationale et intitulé *Start Up Multiculturalism: a Resource and Curriculum Guide*;
- une trousse d'information, produite par la Multicultural History Society of Ontario, sur les communautés ethniques de la province. Les écoles de Toronto en font actuellement l'essai.

De plus, une étude détaillée a été entreprise au sujet de la possibilité d'établir un centre national pour les relations interraciales.

Appui aux communautés et participation communautaire

Le Programme d'appui aux communautés et de participation communautaire reconnaît le rôle important que jouent les organisations communautaires, à titre de partenaires, lorsqu'il s'agit d'appliquer la politique de multiculturalisme et de faire connaître les préoccupations de leurs membres. Ce programme aide les organisations qui représentent les communautés ethnoculturelles et les organisations bénévoles qui favorisent la pleine participation des Canadiens de la première génération à la vie de notre société.

Le 9 septembre 1987, le ministre a annoncé l'amélioration et l'élargissement d'un programme d'aide financière aux organisations communautaires : le Programme de participation civique et communautaire (PPCC). Ce programme encourage les Canadiens de la première génération à participer pleinement à la vie de la société. Le budget du Programme passera de 5 millions de dollars en 1986-1987 à 9,9 millions de dollars en 1990-1991, soit près du double du budget du programme précédent. (Le budget de 1987-1988 était de 6,2 millions de dollars.)

Ce programme, dont une des principales caractéristiques est d'autoriser des engagements financiers pluriannuels pouvant aller jusqu'à trois ans, s'adresse aux organisations qui aident les Canadiens de la première génération à participer pleinement à la vie de la société canadienne.

Puisque les «aînés» représentent l'un des groupes-cibles de ce programme, le secteur du Multiculturalisme a coparrainé, de concert avec le Secrétariat au troisième âge de Santé et Bien-être social Canada, un atelier national sur l'ethnicité et le vieillissement. Cet atelier, qui s'est tenu en février 1988, a réuni une centaine de représentants des communautés ethnoculturelles minoritaires du Canada, ainsi que des organismes et ministères fédéraux qui offrent des ser-

Multiculturalisme

vices essentiels aux personnes âgées des communautés minoritaires. Cet atelier a également été parrainé par le Conseil consultatif national sur le troisième âge, l'Association canadienne de gérontologie et l'Association canadienne de santé publique. Le Ministère a rédigé un ouvrage en vue de cet atelier : *Le vieillissement dans un Canada multiculturel : Aperçu graphique*.

Parmi les organismes financés par le secteur à l'échelle nationale, mentionnons le Conseil canadien pour la santé multiculturelle, qui étudie la question des services de santé en milieu multiculturel, et le Groupe de travail sur la santé mentale des immigrants et réfugiés, qui devrait remettre son rapport en 1988-1989.

TVOntario a reçu l'appui du secteur du Multiculturalisme pour mener à bien la première phase d'un projet de diffusion d'une nouvelle série d'émissions télévisées pour l'enseignement de l'anglais aux immigrants adultes.

Une aide financière a été versée par le secteur du Multiculturalisme et le Programme de promotion de la femme à l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible. Ces fonds ont aidé l'organisation à établir son siège social à Ottawa.

Le Conseil ethnoculturel canadien (CEC), qui représente 37 associations ethnoculturelles nationales, a également reçu

une aide financière. Parmi ses initiatives, mentionnons un colloque parlementaire (4 mai 1987) au cours duquel ses membres ont eu l'occasion d'interroger les parlementaires sur des questions relatives au multiculturalisme.

■ Activités dans l'ensemble du gouvernement

Le Secrétariat au multiculturalisme a été mis sur pied pour prodiguer aide et conseils aux ministères et organismes fédéraux relativement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes et des pratiques visant à appuyer la politique de multiculturalisme du gouvernement du Canada.

Le Secrétariat sera la plaque tournante du gouvernement fédéral pour toutes les questions touchant la politique de multiculturalisme. Ses fonctions seront les suivantes :

- effort de sensibilisation, de promotion, d'éducation au sein du gouvernement fédéral;
- surveillance de l'application des programmes et de la prestation des services, et présentation de rapports à ce sujet;
- détermination de certains projets particuliers qui pourraient être réalisés en collaboration avec d'autres ministères.

De concert avec les ministères du Tourisme et des Communications, le secteur du Multiculturalisme a participé à

la vaste planification qui a précédé la Conférence sur le tourisme, la culture et le multiculturalisme, en avril 1988. Cette conférence avait pour but d'établir des liens plus étroits entre les divers milieux du tourisme, de la culture et du multiculturalisme et de déterminer les domaines qui seraient propices à une action commune. Le secteur a publié quatre importants documents de travail pour la Conférence.

En outre, le secteur a produit un rapport en collaboration avec les ministères du Tourisme et des Communications, sur les résultats de cinq projets-pilotes relatifs au tourisme, à la culture et au multiculturalisme et ayant pour but de mettre en valeur des destinations intéressantes au Canada et des produits du tourisme canadien.

Le secteur a pris part à l'établissement et à l'application de programmes de formation pour la Gendarmerie royale du Canada et pour les agents de l'immigration canadienne. Il a également collaboré avec le personnel de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour organiser un séminaire ayant pour but d'intégrer un élément multiculturel et interculturel dans les procédés et les programmes du Centre d'information de l'ACDI. Il a entrepris des démarches pour offrir aussi ces programmes de formation à d'autres ministères, institutions et organismes fédéraux.

« Investissement dans notre avenir »

Le secteur de l'**Aide à l'éducation** du Secrétariat d'État a pour mandat d'élaborer et de coordonner les politiques et les programmes qui ont trait à l'éducation à l'échelle nationale. Il appuie l'enseignement postsecondaire en consentant des paiements de transfert aux provinces et aux territoires; par ailleurs, il administre d'autres programmes importants, tels le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme des langues officielles dans l'enseignement. Le secteur contribue également à la promotion des études canadiennes et veille à ce que soient bien représentés à l'étranger les intérêts du Canada dans le domaine de l'éducation.

■ Politiques, analyses et liaison

Le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire a eu lieu du 25 au 28 octobre 1987. Cet événement marquait le début d'une ère nouvelle dans la collaboration fédérale-provinciale pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Canada. Le colloque, qui a eu lieu à Saskatoon, a regroupé 600 personnes provenant de divers milieux de la société qui ont discuté des moyens d'améliorer l'enseignement postsecondaire au Canada en prévision des défis du XXI^e siècle.

Le Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont parrainé conjointement cet événement qui concrétisait, en quelque sorte, l'engagement qu'avait pris, en 1986, le gouvernement du Canada de fonder notre système d'enseignement postsecondaire sur la « recherche de l'excellence » et « l'égalité des chances. » Le secteur de l'Aide à l'éducation a joué un rôle clé dans la participation du gouvernement fédéral à cet événement.

Le colloque a permis de déterminer des mesures concrètes à prendre dans certains domaines : faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, surtout chez les groupes peu favorisés, encourager les étudiants étrangers à venir poursuivre

leurs études au Canada, accorder un soutien accru à la recherche universitaire et élargir nos connaissances dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le sommaire des discussions et des recommandations figure dans le document intitulé *La recherche de l'excellence*, publié par le Ministère en mars 1988. Le secteur a également fait paraître, en avril 1988, son rapport au Parlement pour 1987-1988, *Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*; ce rapport est le fruit de vastes consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Voici d'autres initiatives que le Ministère a prises à la suite du colloque :

- il s'est engagé à améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants et à chercher, de concert avec les provinces, des moyens de faciliter l'accès à l'éducation;
- il a participé à une révision en profondeur de la politique fédérale relative aux étudiants étrangers et a pris part aux discussions qui ont eu lieu sur cette question avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada);
- il a contribué financièrement à la production d'un film sur les avantages de la présence des étudiants étrangers au Canada et à la tenue d'une enquête sur l'expérience qu'ont vécue ces étudiants;
- il a préparé une réunion pour discuter de la recherche relative à l'enseignement postsecondaire; cette réunion, qui a eu lieu en mai 1988, a regroupé des chercheurs universitaires et des fonctionnaires fédéraux et provinciaux pour déterminer les priorités et les besoins.

En 1987-1988, le Ministère a aussi pris part à d'autres projets importants dans le domaine de l'enseignement supérieur au Canada, notamment :

- il a participé au Sommet du Commonwealth de 1987, au cours duquel on a établi, au Canada, un réseau d'enseignement à distance, l'« Université du Commonwealth »;

- il a participé à des colloques internationaux auxquels prenaient part également des organismes tels que l'UNESCO, le Commonwealth et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- il a administré un programme de l'ACDI visant à faire venir au Canada des étudiants algériens;
- il a publié *Profil des étudiants du niveau postsecondaire au Canada*, où il donnait les résultats de l'enquête nationale de 1983-1984;
- il a participé au Colloque sur l'éducation permanente qui a eu lieu à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, en mars 1988.

En 1987-1988, le secteur a été chargé d'effectuer des transferts de fonds, d'une valeur totale de 2,4 milliards de dollars, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux termes du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire.

■ Aide aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a permis, comme auparavant, à un nombre toujours plus grand d'étudiants à plein temps et à temps partiel de pouvoir poursuivre des études postsecondaires, grâce aux prêts garantis autorisés par les provinces et les territoires.

Au cours de l'année de prêt allant du 1^{er} août 1987 au 31 juillet 1988, le gouvernement du Canada a garanti des prêts représentant environ 590 millions de dollars à 245 500 étudiants à plein temps (environ 46 p. 100 de l'ensemble des étudiants inscrits à plein temps à des études postsecondaires, exception faite du Québec) et à environ 1 000 étudiants à temps partiel. Ce programme a coûté 369 millions de dollars pendant l'année financière 1987-1988.

Le gouvernement du Canada verse un paiement de remplacement au Québec, qui administre son propre programme d'aide aux étudiants. Ce paiement a été de 77,4 millions de dollars en 1987-1988. Les autres provinces et ter-

Aide à l'éducation

ritaires complètent le programme fédéral par divers programmes provinciaux et territoriaux d'aide aux étudiants.

Au cours de l'année, on a établi un comité consultatif national sur l'aide financière aux étudiants, composé de représentants des organisations étudiantes, des milieux de l'enseignement, des établissements de crédit et d'administrateurs d'aide financière. La formation de ce groupe a permis des échanges d'idées et de renseignements entre les participants.

Par ailleurs, le Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont constitué, à l'automne 1987, un nouveau comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants. Ce comité se compose de fonctionnaires des provinces et des territoires et assure une liaison et une consultation permanentes sur les ques-

tions relatives à l'aide financière aux étudiants.

La Direction de l'aide aux étudiants a procédé à l'examen de ses programmes en accordant une attention particulière aux nouveaux groupes d'étudiants non traditionnels, c'est-à-dire les personnes handicapées, les étudiants à temps partiel, les soutiens de famille monoparentale et les étudiants plus âgés.

Langues officielles dans l'enseignement

Cette direction administre un programme d'aide financière aux provinces et territoires pour leur permettre de dispenser un enseignement, dans leur propre langue, aux communautés anglophones du Québec et aux communautés francophones hors Québec. Cette aide a également pour but d'offrir à tous les Canadiens l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle.

En 1987-1988, ce programme a versé 216,5 millions de dollars aux provinces et aux territoires. La Direction a également planifié la reconduction du programme pour les cinq prochaines années.

Il y a eu également, pendant l'année, publication d'un rapport d'évaluation sur le Programme des langues officielles dans l'enseignement; le rapport souligne la contribution des responsables du programme à l'avancement du bilinguisme au Canada.

Le gouvernement fédéral a entrepris un certain nombre d'activités, dans le cadre de ce programme, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Dans les provinces de l'Atlantique, de nouveaux centres scolaires et communautaires ont été établis pour les francophones des régions de Halifax-Dartmouth (Nouvelle-Écosse) et

Crédits attribués aux provinces et territoires au cours de l'exercice 1987-1988 en vertu du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire Deuxième rajustement des versements anticipés, le 12 janvier 1988 (en milliers de dollars)

Province ou territoire	Transferts en espèces	Points d'impôt	Total
Terre-Neuve	62 342	50 840	113 182
Île-du-Prince-Édouard	13 967	11 390	25 357
Nouvelle-Écosse	96 431	78 640	175 071
Nouveau-Brunswick	78 153	63 733	141 886
Québec	456 693	856 510	1 313 203
Ontario	883 354	963 310	1 846 664
Manitoba	118 387	96 543	214 930
Saskatchewan	111 254	90 728	201 982
Alberta	220 342	253 818	474 160
Colombie-Britannique	324 229	258 552	582 781
Yukon	2 630	2 230	4 860
Territoires du Nord-Ouest	5 318	4 980	10 298
TOTAL	2 373 100*	2 731 274	5 104 374

* Le 31 mars 1988, les transferts en espèces s'élevaient à 2 241 865 000 \$; l'écart est attribuable aux corrections effectuées pour les années précédentes. Les valeurs qui servent à calculer le montant des paiements en espèces pour l'enseignement postsecondaire ne sont pas connues à l'avance et doivent faire l'objet d'estimations. Les paiements en espèces de toute année donnée représentent à la fois la plus récente estimation relative aux montants à verser pour l'année en cours ainsi que les rajustements (positifs ou négatifs) résultant de la mise à jour du calcul des transferts des années précédentes.

Aide à l'éducation

Mainland (Terre-Neuve et Labrador), de nouveaux programmes ont été élaborés à l'École de langues de l'Université de Moncton, et un centre de formation pédagogique de langue française a été mis sur pied à l'Université du Nouveau-Brunswick.

TVOntario a inauguré un réseau français, « La Chaîne française »; douze universités et collèges de la province ont offert de nouveaux cours à l'intention des Franco-Ontariens.

Dans l'ouest du pays, on a instauré des services de formation pédagogique, notamment à l'Université de Regina, à la Faculté Saint-Jean, à Edmonton, et aux trois universités de la Colombie-

Britannique, et on a amélioré les installations au Collège de Saint-Boniface, au Manitoba.

Le Programme de bourses pour les cours d'été de langues a octroyé 7 330 bourses au cours de l'année. Ainsi, des étudiants de niveau postsecondaire ont pu suivre des cours d'immersion de six semaines dans leur langue seconde officielle et des étudiants francophones de l'extérieur du Québec ont eu l'occasion d'améliorer leur connaissance du français.

Le Programme des moniteurs de langue officielle permet à des étudiants inscrits à plein temps à des études postsecondaires d'aider à temps partiel des profes-

seurs d'anglais langue seconde ou de français langue maternelle ou langue seconde. En outre, grâce à ce programme, un certain nombre de moniteurs peuvent travailler à plein temps dans des régions rurales ou semi-urbaines. En 1987-1988, le programme a employé 1 292 moniteurs, dont 236 à plein temps.

Le Programme de perfectionnement linguistique accorde une aide financière à des organisations ou institutions non gouvernementales pour recueillir et diffuser des renseignements sur des projets liés aux langues officielles dans l'enseignement. Voici quelques exemples des projets financés en vertu de ce programme en 1987-1988 : troisième année

LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT CONTRIBUTIONS AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES EN 1987-1988 (en milliers de dollars)

	Enseignement dans la langue de la minorité	Enseignement de la langue seconde	TOTAL
Ententes bilatérales			
Terre-Neuve et Labrador	525,7	3 132,6	3 658,3
Île-du-Prince-Édouard	718,6	621,4	1 340,0
Nouvelle-Écosse	2 098,0	2 311,2	4 409,2
Nouveau-Brunswick	20 795,1	5 651,8	26 446,9
Québec	60 731,1	15 905,8	76 636,9
Ontario	32 071,9	23 843,7	55 915,6
Manitoba	3 751,7	4 054,1	7 805,8
Saskatchewan	1 406,9	3 423,3	4 830,2
Alberta	2 408,0	5 651,1	8 059,1
Colombie-Britannique	1 532,3	8 337,7	9 870,0
Yukon	427,3	351,8	779,1
Territoires du Nord-Ouest	173,0	481,5	654,5
Total partiel	126 639,6	73 766,0	200 405,6
Programmes nationaux			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues			10 159,7
Programme des moniteurs de langues officielles			5 975,7
GRAND TOTAL			216 541,0

Aide à l'éducation

de l'Étude nationale sur les programmes de français de base; établissement d'un réseau d'enseignement à distance pour les francophones; répertoire des programmes de langue seconde au Canada; bande magnétoscopique sur l'enseignement du français en immersion.

■ Études canadiennes

En 1987-1988, la Direction des études canadiennes a versé environ 1,3 million de dollars sous forme de subventions et de contributions pour la réalisation de projets visant à mieux faire connaître le Canada au grand public. Elle a également encouragé la participation du secteur privé aux études canadiennes par un programme de financement de contrepartie.

Parmi les documents importants publiés au cours de l'année, mentionnons *Le Visage de la capitale nationale*, premier ouvrage de la nouvelle collection «Réalités canadiennes», le *Répertoire des sources de financement pour les études canadiennes* et *Décisions*, brochure qui expose succinctement les projets que la Direction a appuyés depuis sa fondation en 1984-1985. En outre, la Direction a acheté plusieurs exemplaires de divers ouvrages importants parus dans le domaine des études canadiennes, pour les distribuer à ceux et celles que la question pourrait intéresser.

La Direction a, par ailleurs, participé aux préparatifs du Sommet du Commonwealth, qui a créé l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement, réseau

d'enseignement à distance dont le siège est au Canada. De plus, le personnel de la Direction participe à l'effort de réflexion en vue d'établir une banque nationale de données sur vidéodisques bidirectionnels (ce projet est connu sous le nom de Jean Talon). À cette fin, elle collabore avec Statistique Canada et plusieurs autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec le secteur privé. Grâce à la technologie du vidéodisque, on peut emmagasiner une très abondante information, ainsi que des images fixes et animées, dans un ensemble réduit qu'on peut transporter avec soi. Ce projet, encore à l'étude, déboucherait sur la confection d'une «encyclopédie» du Canada sur videocassettes, qui aurait une foule d'applications éducatives ou autres.

INSCRIPTIONS AU PROGRAMME D'IMMERSION EN FRANÇAIS (À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC)

Province/Territoire	1977-1978	1986-1987	1987-1988*
Terre-Neuve	95	2 621	3 100
Île-du-Prince-Édouard	541	2 514	2 550
Nouvelle-Écosse	127	2 421	2 900
Nouveau-Brunswick	3 179	15 368	16 200
Ontario	12 764	98 809	108 000
Manitoba	1 667	14 619	17 000
Saskatchewan	407	7 503	9 000
Alberta	s/o	21 194	23 500
Colombie-Britannique	1 301	18 744	22 500
Yukon	s/o	291	310
Territoires du Nord-Ouest	s/o	261	310
TOTAL	20 081	184 345	205 370

* Prévisions de Statistique Canada

Langues officielles et traduction

«Nouvelle loi et détermination nouvelle»

«Ce que nous proposons dans ce projet de loi, c'est de renforcer le droit des Canadiens de communiquer avec les institutions fédérales et d'en obtenir des services dans la langue officielle de leur choix. Tous auront des chances équitables de travailler dans leur langue officielle au sein des institutions fédérales et pourront y participer à part entière.»

En juin 1987, le gouvernement du Canada a déposé à la Chambre des communes une nouvelle *Loi sur les langues officielles* (le projet de loi C-72), dans le cadre de la révision de sa politique des langues officielles. Le secteur **Langues officielles et traduction** a participé aux diverses étapes qui ont mené au dépôt du projet de loi. Ce projet de loi, version renforcée de l'ancien texte, a pour objet d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles. Ce texte de loi attribue officiellement au secrétaire d'État le mandat de mettre en valeur les langues officielles et la responsabilité de coordonner les activités fédérales dans ce domaine.

Promotion des langues officielles

Le Ministère a pris plusieurs initiatives importantes dans le contexte du nouveau projet de loi. En septembre 1987, il a annoncé la création d'un programme de 5,6 millions de dollars pour l'établissement de stations de radio communautaires au sein des communautés de langue officielle. Ces stations seront d'importants centres d'animation dans les communautés dont les membres sont souvent éloignés des grands centres ou même isolés les uns des autres.

Le Ministère a annoncé une augmentation de crédits de 25 millions de dollars, répartie sur trois ans (1988-1989 à 1990-1991); ces nouveaux crédits aide-

ront les provinces et les municipalités à dispenser les principaux services gouvernementaux dans les deux langues officielles. Une entente-cadre a été signée avec le Nouveau-Brunswick sur les services linguistiques pour les minorités, et des pourparlers ont été engagés dans le but de conclure des ententes analogues avec l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.

À l'automne 1987, le Ministère a consulté une centaine de groupes minoritaires de langue officielle en vue de réviser et de renouveler ses programmes de langues officielles. En 1987-1988, le Ministère a poursuivi son oeuvre de promotion des langues officielles, au moyen d'une aide financière ou d'autres activités, auprès des communautés de langue officielle et de leurs organisations.

Traduction, interprétation et terminologie

Le secteur des Langues officielles offre trois grands services linguistiques — traduction, interprétation, terminologie — aux 150 ministères et organismes fédéraux, grâce à un réseau décentralisé de bureaux (dont beaucoup se trouvent dans les locaux mêmes des clients). Dans les régions, le grand public peut consulter les services de terminologie. De plus, le secteur offre aux clients un service de consultation pour la gestion des services linguistiques. Un personnel hautement professionnel, secondé par des systèmes techniques perfectionnés, se charge de rendre ces services d'appui au bilinguisme dans les institutions fédérales et dans la société canadienne en général.

Le secteur s'est particulièrement efforcé d'améliorer son service à la clientèle et de faire en sorte que le Ministère remplisse son nouveau mandat à l'égard de la politique des langues officielles.

Au cours de l'année, le secteur a traduit 279,9 millions de mots (l'équivalent de 2 328 livres de 300 pages chacun). Sur ce nombre, 206,7 millions de mots ont été traduits par les services du gouvernement, tandis que 73,2 millions l'ont été à l'extérieur.

En 1986-1987, le volume de travail confié à des entreprises indépendantes est passé de 19 p. 100 à 26,1 p. 100 du

volume total de travail effectué au cours de l'exercice financier. Cette augmentation est bien conforme à la politique du Ministère qui veut faire de plus en plus appel au secteur privé.

Les services multilingues de traduction et les services de traduction en langues autochtones ont maintenu leurs bonnes relations avec les diverses communautés linguistiques du Canada et sur le plan des affaires extérieures. Les services de traduction multilingue ont continué de traduire en langues étrangères des passages de discours ou de messages du ministre, lorsque ceux-ci sont destinés à un auditoire multiculturel : une marque de délicatesse qui a été bien accueillie par plusieurs groupes.

Les services d'interprétation ont fourni, au total, 17 239 jours d'interprétation, dont 14 123 dans les langues officielles, 1 144 en interprétation gestuelle et le reste en d'autres langues.

Les traducteurs du Ministère ont contribué à la production d'un certain nombre d'importants documents gouvernementaux pendant l'année, par exemple, le livre blanc sur la défense, l'accord de libre-échange, le discours du budget et tous les documents budgétaires.

Le Ministère évalue, depuis plusieurs années, des systèmes de traduction assistée par ordinateur, tant pour ses propres besoins que pour les fabricants qui cherchent ainsi à améliorer leurs produits. En 1987-1988, le Ministère a entrepris un projet-pilote à cette fin. Une équipe de traducteurs et d'informaticiens de Montréal a vérifié l'efficacité de la version anglais-français du système LOGOS. Ce projet semble prometteur.

Voici d'autres réalisations importantes du Ministère dans le domaine de la traduction :

- cours intensif de formation et de perfectionnement pour informer le personnel des dernières tendances en terminologie et dans diverses disciplines;
- aide technique et professionnelle au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour l'aider à établir, dans sa région, des services de traduction;

Langues officielles et traduction

- intégration des services d'interprétation et de traduction parlementaires au sein de la Direction générale des opérations de traduction du Ministère.

La Direction générale de la terminologie et des services linguistiques effectue des recherches terminologiques, évalue la qualité des traductions et de la formation, et offre des services d'information linguistique. Elle uniformise les termes et diffuse l'information terminologique par la publication de lexiques et par le truchement d'une banque de terminologie informatisée (TERMIUM).

À la fin de l'année, près de 3 000 usagers étaient reliés au TERMIUM et le nombre de demandes, qui était d'environ un million l'année précédente, est passé à 1,55 million.

En 1987-1988, le contenu de la banque a été transposé dans un système CD-ROM (disque compact à mémoire fixe)

qui permet aux usagers d'avoir plus facilement accès aux données et qui représente une économie de temps, d'espace et d'argent.

Selon un sondage auprès des clients, le réseau SVP, qui permet aux gens d'obtenir des renseignements terminologiques et linguistiques par téléphone, leur donne entière satisfaction.

En 1987-1988, la Direction générale a publié des bulletins terminologiques sur les sports d'hiver, la fiscalité, les barrages, les élections, la biotechnologie végétale, les précipitations acides et la pollution atmosphérique, la protection civile, ainsi que des lexiques sur les pluies acides, la bureautique, la diplomatie et la procédure parlementaire.

Pendant le Sommet francophone de Québec, en septembre 1987, la Direction générale a présenté un certain nombre de ses nouvelles publications et

a mis le TERMIUM à la disposition des visiteurs.

Par ailleurs, elle a assuré une formation aux traducteurs, qui a représenté 1 595 jours-personnes, et elle a corrigé 1 968 examens de recrutement, d'attestation et d'accréditation de pigistes. Dans le cadre du système d'évaluation continue, 714 textes ont été évalués.

La Direction générale a aussi mis à jour son système d'information de gestion pour surveiller ses activités et tenir les clients au courant de ses projets et de ses publications.

En 1987-1988, elle a continué à accorder un soutien professionnel et technique au comité responsable du programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles et elle a publié un lexique du droit de la preuve. Ce programme vise à la normalisation de la terminologie française de la *Common Law*.

Oérations régionales

«Au service des Canadiens»

Le secteur des **Opérations régionales** gère les programmes et activités du Ministère dans toutes les régions du pays en tenant compte des aspirations et des besoins locaux. De plus, il s'occupe de l'évaluation et de la défense des intérêts régionaux et veille à ce qu'il en soit tenu compte dans le cadre des politiques et des services du Ministère.

Le secteur gère un réseau de 9 bureaux régionaux, 16 bureaux de district, 7 services de traduction décentralisés et 30 bureaux d'enregistrement de la citoyenneté (comprenant les cours de la citoyenneté canadienne) dans l'ensemble du pays.

Au cours de l'année, les Opérations régionales ont accordé 5 000 subventions et contributions représentant une valeur globale de 66 530 000 \$ à divers groupes communautaires. Les bureaux régionaux ont traité plus de 89 000 demandes de naturalisation et près de 44 000 demandes de certificat de citoyenneté. (Les demandes traitées au bureau de Sydney ne sont pas comprises dans ces nombres.) En outre, les juges de la citoyenneté ont tenu plus de 60 000 audiences et remis près de 69 000 certificats de citoyenneté. Les services de traduction régionaux ont traduit plus de 11 millions de mots et s'attendent à ce que leur charge de travail dépasse les 12 millions de mots en 1988-1989.

Le 40^e anniversaire de la citoyenneté canadienne a été, dans toutes les régions, un fait marquant que l'on a célébré de diverses manières, surtout à l'occasion de la Fête du Canada. Toutes les régions ont également souligné le dépôt de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* en organisant des séances d'information sur la Loi à l'intention du grand public.

Dans la région de la Colombie-Britannique et du Yukon, les activités de financement ont visé en grande partie les citoyens autochtones au cours de l'année. Un nouveau centre d'accueil autochtone a été mis sur pied à Port Alberni, tandis que celui de Prince

George a considérablement élargi ses programmes. La publication d'un rapport de recherche sur la situation des langues autochtones en Colombie-Britannique et la mise au point d'une entente Yukon-Canada pour la préservation des langues officielles et des langues autochtones ont contribué à mettre en valeur les cultures autochtones. Ont aussi bénéficié d'un appui financier, la Semaine des droits des autochtones à Vancouver (du 1^{er} au 7 novembre 1987); une réunion de consultation provinciale sur l'alphabétisation des autochtones; et la première conférence internationale sur l'éducation des peuples autochtones.

Parmi les activités du Programme de promotion de la femme dans la région, mentionnons le financement d'une conférence sur les femmes et la politique et d'une autre sur les préoccupations des femmes du Nord.

L'un des événements marquants du côté du multiculturalisme fut la tenue du Symposium sur le maintien de la paix dans les communautés urbaines multiculturelles et multiraciales. On a vu aux préparatifs de la conférence Germanica 88, et le Ministère a financé la publication de l'ouvrage *Saltwater City: The History of Chinese Canadians in Vancouver* de Paul Yee.

La construction d'un centre communautaire francophone a été menée à bien à Prince George, et l'on a entrepris des démarches afin d'offrir en français certains des services dispensés par l'Aquarium et la Bibliothèque publique de Vancouver. La troisième école francophone de la Colombie-Britannique a ouvert ses portes en 1987.

Tout en poursuivant ses activités ordinaires, le Bureau des traductions a fourni ses services durant deux manifestations spéciales en octobre 1987 : le Sommet du Commonwealth à Vancouver, et la visite officielle de Sa Majesté la Reine Elizabeth II et de Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg.

Le bureau régional de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest a joué un rôle important aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary en assurant des services de traduction et d'interprétation et en se livrant à d'autres activités.

Dans le domaine du multiculturalisme, mentionnons la réalisation de projets destinés à donner une image positive de la communauté Sikh dans le sud de l'Alberta, l'organisation d'un camp et d'une conférence pour les jeunes Vietnamiens, la tenue d'une conférence provinciale pour les Philippins, et la mise sur pied d'un centre de documentation et de perfectionnement pour les Ukrainiens.

Le bureau régional a encouragé le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à faire davantage pour promouvoir les langues officielles dans sa sphère de compétence. Le bureau a aussi financé une conférence sur l'enseignement bilingue et l'immersion et il s'est occupé, de concert avec les groupes communautaires franco-albertains, de faire une meilleure place à la langue française dans la province.

Les programmes des citoyens autochtones ont appuyé un projet d'évaluation et de planification stratégique réalisé par les centres d'accueil autochtones de l'Alberta. Quant aux sociétés de communication autochtones de la province, elles ont fait de grands progrès avec l'aide du Ministère.

Parmi les autres réalisations, mentionnons :

- le soutien d'une conférence sur la collecte de fonds à l'intention des organismes bénévoles;
- le financement d'un projet-pilote visant à instaurer l'enseignement des droits de la personne dans les écoles albertaines;
- l'appui d'une importante conférence destinée à mieux sensibiliser le public aux besoins des personnes sourdes dans les provinces des Prairies;
- la mise en œuvre de travaux préparatoires sur les questions relatives à la condition féminine dans des domaines où peu de groupements féminins sont actifs.

La région de la Saskatchewan a célébré le 75^e anniversaire de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, organisation depuis longtemps représentative des Fransaskois. Le

Oérations régionales



Bureaux du Secrétariat d'État
locaux ● régionaux ○

* Ouverture prévue en juin 1988

Oérations régionales

Ministère a subventionné cette manifestation ainsi qu'un nouveau centre communautaire et culturel à Saint-Denis.

La promotion de l'alphabétisation a fait des progrès en Saskatchewan. Le gouvernement provincial a constitué un conseil provincial de l'alphabétisation chargé de le conseiller et d'organiser des campagnes. Le directeur régional a été choisi pour faire partie de ce conseil.

La région a prêté son concours à la mise sur pied d'une nouvelle association provinciale des personnes sourdes et a appuyé les importants efforts d'intervention déployés par l'organisme Voice of the Handicapped. Parmi les autres projets ayant reçu l'appui du Ministère, mentionnons une nouvelle société de communication autochtone. En outre, d'importants travaux de développement ont été effectués dans le nord de la Saskatchewan auprès des femmes autochtones.

Le Programme de promotion de la femme a continué de parrainer des rencontres annuelles avec les groupements de femmes autochtones et autres afin de discuter des modalités les plus efficaces d'exécution du Programme et de promouvoir le dialogue entre les organismes. Le Programme a également entrepris de donner suite au *Guide d'organisation des groupements féministes* de 1983 afin de faciliter le travail d'organisation.

Dans le secteur du Multiculturalisme, deux projets ont témoigné de l'intérêt accru pour l'amélioration des relations interraciales : un projet de formation communautaire mené de concert avec la police de la ville de Regina, et la mise sur pied d'une coalition contre le racisme.

Les besoins des femmes doublement défavorisées (par exemple, celles qui sont pauvres ou handicapées) ont figuré parmi les principaux sujets de préoccupation dans la région du Manitoba en 1987-1988. Pour répondre à ces besoins, on a appuyé divers projets spéciaux, par exemple, la production d'une pièce sur les femmes bénéficiaires de l'aide sociale afin de sensibiliser le public à la question.

La région a aussi appuyé des projets novateurs visant les personnes handicapées, les groupements d'autochtones et les organisations ethnoculturelles. Voici quelques-uns de ces projets :

- un système établi par le Winnipeg Independent Living Resource Centre, lequel permet aux personnes handicapées de vivre de manière autonome en les mettant en rapport avec des personnes qui peuvent les aider;
- la constitution de l'Indigenous Women's Collective Inc., pour faire des pressions au nom des femmes autochtones de la province;
- la mise sur pied du Native Media Network Inc., société de communication pour les communautés autochtones du sud du Manitoba;
- la publication de l'"Ethnobank", recueil de profils de plus de 50 communautés ethnoculturelles par le Manitoba Multicultural Resources Centre.

Dans le domaine de la promotion des langues officielles, mentionnons la mise sur pied de services de bibliothèque et autres en langue française à Saint-Boniface, et la consultation des Franco-manitobains au sujet du renouvellement des programmes de langues officielles.

En mars 1987, le juge principal Elizabeth Willcock a été l'hôte de la conférence annuelle des juges de la citoyenneté à Winnipeg.

La région de l'Ontario a continué de mettre l'accent sur les programmes de multiculturalisme. Parmi les initiatives importantes, mentionnons l'aide à l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants et à divers groupes s'occupant de répondre aux besoins des femmes immigrantes ou membres de minorités visibles. Ont bénéficié d'une aide financière, 373 écoles de langues ancestrales, de même que divers projets de formation de professeurs de langues ancestrales. La région a contribué à l'amélioration des relations interraciales en finançant des projets (tels que des ateliers) sur des questions de racisme. Les projets destinés à aider les institutions canadiennes à mieux tenir compte de la diversité ethnique et raciale ont égale-

ment figuré parmi les priorités au chapitre du financement.

Du côté des programmes des citoyens autochtones, signalons que l'on a accordé une aide à 22 centres d'accueil, à divers services de communication autochtones et à d'importants projets tels que la Fifth All Ontario Native Early Childhood Education Conference.

Le Programme de promotion de la femme de la région a financé des projets axés sur l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi, les changements technologiques, la formation, les garderies et la violence. Les divers groupes communautaires jugent toutes ces questions capitales. Les principales préoccupations des personnes handicapées en Ontario demeurent la désinstitutionnalisation, l'intégration et la prestation de services communautaires satisfaisants. Un certain nombre de projets axés sur ces préoccupations ont été financés.

Parmi les projets importants dans le domaine des langues officielles qui ont bénéficié de l'aide financière du gouvernement fédéral au cours de l'année, mentionnons la tenue d'un colloque sur la communauté francophone et les services sociaux en français dans la province; la diffusion d'émissions locales par deux stations de radio communautaire francophones; et la mise sur pied de la section francophone de TVOntario.

La région du Québec a des bureaux à Montréal, Québec et Rouyn. On prévoit l'ouverture d'un quatrième à Jonquière au cours de 1988-1989.

La région a subventionné un programme destiné à sensibiliser les policiers de Montréal aux questions multiculturelles et un autre qui visait les travailleurs migrants.

Dans le domaine des langues officielles, la région a accordé une aide financière aux organisations communautaires anglophones pour l'exécution d'un certain nombre de programmes, dont la mise sur pied d'un réseau de communication regroupant divers journaux communautaires anglophones. Le personnel de la région a contribué à favoriser les efforts de la province en vue d'offrir des services sociaux et de santé en anglais.

Oérations régionales

Au cours de l'année, le bureau régional a commencé à participer aux travaux d'un comité provincial chargé de planifier le 50^e anniversaire de l'acquisition du droit de vote par les femmes du Québec en 1990. Le Programme de promotion de la femme a subventionné notamment un certain nombre de projets de recherche sur la discrimination contre les femmes dans le système judiciaire et une conférence sur les femmes et l'engagement politique. La question des femmes immigrantes ou membres de minorités visibles a également retenu l'attention.

Parmi les autres réalisations importantes, mentionnons :

- la mise sur pied d'un comité consultatif communautaire des personnes handicapées à Laval;
- l'organisation d'un colloque sur l'action volontaire par la Fédération des centres d'action bénévole du Québec;
- la tenue de l'assemblée annuelle des éducateurs autochtones du Québec sous les auspices du First Nations' Education Council;
- diverses activités destinées à promouvoir les droits de la personne dans la province.

D'importants progrès ont été réalisés en 1987-1988 dans la région du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard au chapitre de la promotion des langues officielles. Au Nouveau-Brunswick, les gouvernements fédéral et provincial ont signé une entente-cadre, la première du genre, par laquelle ils se sont engagés à promouvoir les langues officielles dans la province. On prévoit que des ententes auxiliaires sur des sujets précis feront suite à celle-ci.

Autres réalisations importantes au Nouveau-Brunswick : les travaux préparatoires au lancement de Radio-Péninsule, la première station de radio communautaire de langue française hors Québec à être subventionnée dans le cadre d'un nouveau programme fédéral d'aide aux stations de radio communautaire.

Les gouvernements du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard ont collaboré à la

mise en œuvre d'une politique visant à offrir en français, les services du gouvernement provincial aux habitants de l'Île. La province s'est aussi dotée d'une politique de multiculturalisme. Le bureau du Secrétariat d'État à Charlottetown a joué un rôle dans les deux initiatives.

Parmi les autres réalisations du bureau de l'Île-du-Prince-Édouard, mentionnons :

- le financement d'une importante campagne destinée à promouvoir l'identité canadienne et l'industrie touristique de la province sous le thème « Charlottetown, berceau de la Confédération »;
- la collaboration à d'autres initiatives touristiques liées à la Fête du Canada, au multiculturalisme ou aux langues officielles;
- l'appui à une stratégie de relations interraciales adoptée par l'Académie de police de l'Atlantique.

La région de la Nouvelle-Écosse a été fertile en initiatives importantes liées à la condition féminine. Le bureau régional a tenu une consultation sur les femmes et l'économie auprès des groupements de femmes et des représentants du gouvernement provincial. Une publication portant sur une maison de transition pour femmes battues au Cap-Breton a été produite avec l'aide du Ministère. Il a aussi parrainé une conférence intitulée « Le droit et les femmes à faible revenu ».

Une conférence, regroupant divers groupes communautaires de la Nouvelle-Écosse engagés dans la lutte contre l'analphabétisme, a permis de réaliser des progrès importants à cet égard. Cet événement a été organisé par le Secrétariat d'État, de concert avec le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.

La promotion des langues officielles a été assurée notamment par un échange d'information sur le sujet entre le bureau régional et onze ministères provinciaux. En outre, une entente fédérale-provinciale a été signée quant au financement d'un centre scolaire et communautaire francophone à Halifax-Dartmouth.

Autres réalisations :

- aide à la production d'un recueil de jurisprudence sur les droits de la per-

sonne et la Charte, à l'usage des écoles;

- appui au Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse pour la production de matériel didactique en langue micmac;
- séance d'information à l'intention des représentants des communautés noires afin de les informer des programmes du Ministère et de connaître leurs préoccupations;
- co-parrainage d'une table ronde sur le bénévolat des employés.

L'un des points saillants de l'année dans la région de Terre-Neuve et du Labrador fut la production de la pièce "Ntesinan" (Notre patrie), écrite par des autochtones au sujet du peuple autochtone. Montée avec l'aide financière du Ministère, la pièce a été bien accueillie dans l'ensemble de la province et à un festival du théâtre en Nouvelle-Écosse.

Les initiatives destinées à promouvoir les langues officielles dans la province ont consisté notamment à contribuer au maintien de six centres communautaires, à fournir des crédits de fonctionnement à la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, et à subventionner deux festivals folkloriques francophones.

Le Programme de promotion de la femme a aidé un groupe de promotion de l'alphabétisation de St. John's à élaborer un projet axé sur diverses questions d'éducation des femmes.

Dans le domaine du multiculturalisme, le bureau régional a financé une étude sur le multiculturalisme dans la province. En outre, des festivals régionaux et un projet de recherche à long terme mené par le West Newfoundland Folk Arts Council ont contribué à l'affirmation de l'identité distinctive de Terre-Neuve.

Autres réalisations régionales :

- publication d'une étude intitulée *Status of Human Rights in Education in Newfoundland and Labrador*;
- appui à un atelier pour personnes handicapées dont l'objet était de discuter des répercussions de la diminution des services sociaux dans la province.

Politiques ministérielles et affaires publiques

« Pour tracer la voie »

Le secteur **Politiques ministérielles et affaires publiques** prête son concours aux autres secteurs du Ministère dans des domaines tels que la formulation des politiques, la planification à long terme et la planification stratégique, l'évaluation des programmes, les services juridiques et les communications. Le secteur est aussi responsable des activités liées au Cérémonial d'État.

■ Cérémonial d'État

Les symboles nationaux tels que la feuille d'érable et les traditions telles que la Fête du Canada jouent un rôle important dans l'affirmation de la fierté et du sentiment d'appartenance des Canadiens. La Direction du cérémonial d'État est chargée de renforcer la fierté des Canadiens à l'égard de leur identité en faisant la promotion des symboles et des traditions. La Direction organise aussi les visites royales.

De nombreuses visites royales ont eu lieu en 1987-1988. En juin 1987, ce fut la visite de la Reine Mère et celle de Son Altesse Royale le prince Edward. Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse d'York ont passé près d'un mois au Canada plus tard au cours de l'été, tandis que Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le prince Philip se sont rendus à Vancouver pour la Conférence du Commonwealth en octobre, visitant ensuite la Saskatchewan et le Québec. En outre, Son Altesse la Princesse Royale a assisté aux Jeux olympiques de Calgary en février 1988.

La création du Programme des anniversaires canadiens pour favoriser la célébration des anniversaires marquants a été une autre réalisation de l'année. Par exemple, un peu partout à Terre-Neuve, le programme a aidé à célébrer le centenaire du gouvernement municipal de cette province.

Entre autres réalisations, mentionnons la mise sur pied d'expositions très populaires dans le cadre de trois foires importantes à Toronto, Vancouver et Québec, et le parrainage d'expositions itinérantes; la coordination des manifestations de la Fête du Canada; la mise à jour de la

Trousse des symboles canadiens et l'élaboration de nouveaux articles publiés (tels que l'affiche colorée servant à présenter la brochure du sénateur Eugene Forsey intitulée *Les Canadiens et leur système de gouvernement*) et la création de l'Autorité héraldique du Canada, dont les bureaux seront inaugurés lors de la visite de Son Altesse Royale le prince Edward en juin 1988.

■ Politiques ministérielles

L'élaboration de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, avec la collaboration du secteur du Multiculturalisme, a été l'une des principales réalisations de la Direction générale des politiques ministérielles en 1987-1988. La Direction générale a joué un rôle majeur dans la préparation du projet de loi et a participé aux diverses étapes qui ont mené à son adoption par le Parlement. En outre, les Politiques ministérielles ont participé étroitement à l'élaboration de la nouvelle version de la *Loi sur les langues officielles* (projet de loi C-72) et à la recherche de solutions concernant la question du redressement à l'égard des Canadiens japonais. De plus, la Direction générale a aidé au renouvellement de la planification stratégique à l'échelle du Ministère par l'analyse de questions sociales et de projets qui pourraient recevoir l'appui de nos programmes.

Dans le domaine des activités internationales, la Direction générale a aidé le Ministère pour ce qui est de la participation du Canada au Sommet de la francophonie à Québec, à la Conférence du Commonwealth à Vancouver et à la 21^e assemblée générale de l'UNESCO à Paris. Les Politiques ministérielles sont les maîtres d'œuvre de la nouvelle banque de données internationales sur les pays francophones (BIEF) établie à l'occasion du Sommet de la francophonie. La Direction générale a aussi encouragé la participation des jeunes Canadiens au Sommet économique de Toronto.

Parmi les autres activités importantes des Politiques ministérielles, mentionnons : la tenue de séances d'information sur le mandat du Ministère; la coordination d'une réunion des cadres (à Cornwall en septembre 1987), qui a connu beaucoup

de succès et qui doit se répéter tous les ans; la coordination de la collaboration du Ministère à la *Revue démographique* et la coordination des interventions du Ministère sur un certain nombre de sujets à incidence interministérielle, par exemple, le SIDA, les personnes âgées et la violence dans la famille.

■ Évaluation des programmes

La Direction de l'évaluation des programmes aide au processus de planification ministérielle en rendant compte de l'efficacité et de l'efficacé des activités. Elle analyse des questions précises, entre autres celle de savoir si un programme atteint ses objectifs, et elle donne des orientations aux gestionnaires par le truchement de rapports d'évaluation périodiques. Au cours de l'année, la Direction s'est aussi occupée davantage de planification globale à long terme en participant à l'établissement des objectifs du Ministère et à d'autres activités générales.

En 1987-1988, la Direction a mené à bien l'évaluation de la Fête du Canada, du Développement social et culturel des autochtones, de la Promotion des femmes autochtones, des Langues officielles dans l'enseignement, et des Droits de la personne. Le rapport sur les Langues officielles dans l'enseignement a servi de point de départ à la négociation de nouvelles ententes avec les provinces et les territoires. L'achèvement des évaluations de 1987-1988 marque un point tournant dans l'évaluation des programmes; depuis 1980-1981, la plupart des éléments de programmes du Secrétariat d'État ont été évalués.

■ Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère a fourni divers services aux bureaux du secrétaire d'État et du sous-secrétaire d'État, ainsi qu'à la haute direction. Parmi ses responsabilités, mentionnons la préparation de la correspondance ministérielle et de notes d'information en vue des interventions du ministre à la Chambre des communes et des réunions du Cabinet. Le personnel du Secrétariat a également aidé à l'élaboration des politiques et fournit des services de secrétariat au comité de la haute direction. Il a assuré

Politiques ministérielles et affaires publiques

la liaison avec le Parlement et le Bureau du Conseil privé, suivi les activités de la Chambre et du Cabinet, aidé à la rédaction des notes d'information à l'intention des ministres, du sous-secrétaire et des cadres supérieurs, et coordonné les interventions du Ministère en réponse aux demandes des organismes centraux et des autres ministères.

Communications

Pour compléter et renforcer le plan stratégique du Ministère, la Direction générale des communications s'est occupée à fond de promouvoir le thème « Célébrons notre citoyenneté ». Ce thème présente le Secrétariat d'État comme étant le ministère de l'« identité canadienne », celui dont on pourrait dire que la vocation sociale est la plus marquée dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Il tient compte de la mission qui nous est

donnée de mieux faire apprécier les valeurs et les privilèges de la citoyenneté dont les Canadiens jouissent et qui sont chers à leur cœur.

Le thème « Être Canadien » a été abordé de la façon la plus large possible dans le plan de communication. Les activités de promotion mentionnées dans la stratégie de la Direction générale mettent en lumière le fait que la croissance de notre pays est alimentée par la contribution de ses citoyens qui se sont impliqués dans leurs propres collectivités.

La fierté à l'égard du civisme vécu est à la base de tous les programmes et activités du Ministère, ainsi que des journées et semaines nationales « thématiques ». La Direction générale des communications a vu à ce que ce message soit transmis à tous les Canadiens au moyen de réclames, d'affiches, de communi-

qués, de discours, de manifestations publiques spéciales et de campagnes de publipostage.

Le personnel des Communications a aussi établi des rapports plus étroits avec les cadres du Ministère et le personnel du ministre. La Direction générale est maintenant en mesure d'offrir un service d'appui aux communications qui est mieux planifié et mieux exécuté que jamais auparavant. Parmi les nombreuses améliorations importantes, mentionnons la restructuration du processus de préparation des discours à l'intention du ministre ou de ses représentants. L'accès aux spécialistes des programmes et aux adjoints du ministre a été facilité, et le processus d'approbation a été simplifié sans transiger sur l'obligation de rendre compte. Les discours sont maintenant plus d'actualité et plus novateurs.

« De saines pratiques administratives »

Voilà l'un des mots d'ordre du secteur des **Pratiques de gestion** qui guide les autres secteurs du Ministère et les aide à fonctionner de la manière la plus efficace et efficiente possible. En 1987-1988, les Pratiques de gestion se sont appliquées à améliorer tous les aspects de leurs services, surtout ceux destinés aux régions.

Politiques et services informatiques et administratifs

L'une des importantes activités à avoir été organisée par la Direction générale des politiques et services informatiques et administratifs a été un séminaire de gestion très réussi, le premier en son genre, qui a aidé 20 employés des services administratifs et financiers des différentes régions à approfondir leur connaissance des questions de gestion.

Services informatiques

Afin de simplifier ses opérations, la Direction des services informatiques a commencé la mise au point, il y a plusieurs années, d'une nouvelle méthode de traitement des données appelée Plan de gestion des installations (PGI). Parachévé en 1987-1988, le PGI a été mis en oeuvre par la centralisation des systèmes de traitement des données du Ministère au moyen d'un ordinateur de grande puissance loué pour quatre ans. En outre, une étude financière interne a été réalisée dans le but de concevoir un système équitable de frais d'utilisation. Le PGI a permis au Ministère d'économiser plusieurs millions de dollars en frais de fonctionnement. Une autre réalisation importante a été l'ouverture d'un centre informatique qui offre au personnel du Ministère une formation en informatique et des conseils professionnels sur le fonctionnement des systèmes. On estime que le Ministère a économisé quelque 100 000 dollars en dispensant cette formation interne. La Direction a aussi participé à un projet pilote de traduction assistée par ordinateur et au transfert de

la banque de données terminologiques du Ministère sur un système efficient de disques compacts.

Marchés de service

En 1987-1988, la Direction des marchés de service a fait exécuter plus de 3 900 contrats de traduction en langues officielles, soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport à l'année précédente. La Direction a pu y arriver tout en maintenant le prix moyen du mot à 16 cents.

Amélioration de la gestion

Les principales réalisations de la Direction de l'amélioration de la gestion sont les suivantes : exécution d'une importante étude sur la Division de la paye et des avantages sociaux de la Direction générale du personnel; collaboration avec la Direction de l'informatique afin d'aider les clients du Ministère à envisager des activités d'automatisation; aide à la réorganisation de la Direction générale de la promotion des langues officielles après le dépôt du projet de loi C-72.

Service d'info-ressources

La Direction des services d'info-ressources a traité 120 demandes déposées en vertu des lois sur l'*Accès à l'information et la Protection des renseignements personnels*. Entre autres initiatives, signalons : la mise en oeuvre de la nouvelle politique du gouvernement fédéral en matière de sécurité pour ce qui est de la gestion des documents; l'élaboration d'un vaste système automatisé de gestion des documents, et la distribution de guides d'utilisation aux services du courrier et au système de classification des dossiers du Ministère.

Sécurité et gestion des installations

La sécurité est demeurée l'une des importantes responsabilités des Pratiques de gestion. Voici quelques-unes des réalisations dans ce domaine : tenue de séances d'information sur la sécurité à l'intention des employés dans l'ensemble du pays; assurance de la sécurité de l'information à l'aide d'appareils

tels que des télécopieurs-décodeurs, et élaboration d'un plan principal afin d'améliorer le milieu de travail et d'accroître la sécurité des installations.

Finances

La Direction générale des finances a examiné et mis à jour les processus de planification financière et opérationnelle du Ministère. La planification stratégique, la fixation des priorités et les plans de travail sont maintenant tous intégrés, ce qui permet une gestion plus globale et mieux contrôlée. La Direction générale a continué d'améliorer les méthodes de gestion de l'encaisse, surtout dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Parmi les autres réalisations, mentionnons : la mise à jour d'un guide à l'intention des gestionnaires financiers; l'amélioration du service au public dans les cours de la citoyenneté en acceptant les paiements au moyen de cartes de crédit dans plusieurs cours (élargissement d'un projet-pilote), et perfectionnement des rapports sur les finances et les années-personnes à l'intention de la haute direction.

Vérification interne

La Direction de la vérification interne a effectué 12 vérifications d'ensemble au cours de 1987-1988, de même que 13 vérifications complémentaires. Les conclusions rendent compte de la situation des gestionnaires qui tentent d'atteindre les objectifs de leurs programmes dans un climat d'austérité budgétaire. Il se dégage des vérifications que les gestionnaires éprouvent de la difficulté à définir leurs priorités et à faire les compromis nécessaires pour mener à bien les activités ordinaires tout en réalisant des projets additionnels. Les vérifications ont soulevé plusieurs questions exigeant considération dans les domaines des finances, de l'informatique et de la gestion des affaires régionales.

En 1987-1988, la Direction s'est montrée davantage préoccupée de donner suite aux questions qui se posent depuis longtemps. Les gestionnaires ont présenté un certain nombre de rapports d'étape sur les mesures prises en vue de corriger la situation, ce qui témoigne d'un engagement renouvelé à régler ces questions.

« Les employés, notre atout le plus précieux »

Après avoir pris différentes mesures en vue d'améliorer la qualité des services à la Direction, y compris la mise en œuvre d'une réforme de la dotation en personnel en 1987-1988, la Direction générale du personnel a poursuivi l'objectif ministériel, à savoir l'accroissement de la représentation de personnes désavantagées au sein de son effectif. L'une des réalisations importantes à cet égard fut l'accroissement substantiel du nombre de personnes handicapées employées par le Ministère en douze mois.

Même si le Ministère a dû réduire de 45 le nombre de ses années-personnes, il a

su éviter tout licenciement grâce à une planification efficace, aux retraites volontaires et au recyclage. Dans l'optique de la réforme de la dotation en personnel, la Direction générale a sous-délégué la responsabilité de la dotation aux directeurs généraux, aux directeurs régionaux et aux directeurs après leur avoir donné la formation appropriée.

Un certain nombre de postes clés ont été dotés au cours de cette période, y compris trois postes de sous-secrétaire d'État adjoint.

Afin d'améliorer les services bilingues dans les cours de la citoyenneté, la Direction générale a établi, à l'intention des employés des cours, des lignes directrices précisant les responsabilités de

chacun pour ce qui est de l'usage des langues officielles dans les cours. De plus, on a pris des arrangements avec la Commission de la fonction publique pour que les juges suivent des cours de formation leur permettant d'accroître leur capacité d'offrir des services dans les deux langues officielles.

Le Programme des primes au mérite a continué d'offrir à la Direction le moyen de souligner le rendement exceptionnel ou les contributions spéciales des employés. Au cours de l'année, deux primes de 1 000 \$ chacune et des certificats ont été remis à des employés.

SOMMAIRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES (en milliers de dollars)

I SOMMAIRE PAR ACTIVITÉ	1987-1988	1986-1987
Langues officielles dans l'enseignement	218 694	218 386
Promotion des langues officielles	31 671	27 425
Langues officielles — Services	85 423	81 777
Aide à l'éducation	2 625 774	2 599 693
Enregistrement et promotion de la citoyenneté	18 752	16 199
Développement de la citoyenneté	94 935	98 953
Multiculturalisme	25 924	23 614
Culture canadienne	17 392	18 303
Droits de la personne	3 356	3 036
Opérations régionales	27 214	26 306
Administration	32 170	30 990
TOTAL	3 181 305	3 144 682

II SOMMAIRE PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES (1987-1988)				
	en milliers de dollars	%	% du total	% du total excluant subventions et contributions statutaires
Fonctionnement				
— Dépenses reliées au personnel*	129 600	66	4	23
— Autres dépenses de fonctionnement	<u>67 112</u>	<u>34</u>	2	12
Total partiel	196 712	100		
Subventions et contributions				
— Non statutaires	373 498	13	12	65
— Statutaires	<u>2 611 095</u>	<u>87</u>	<u>82</u>	<u>—</u>
Total partiel	2 984 593	100		
TOTAL	3 181 305		100	100

* Comprend les paiements statutaires au titre du régime d'avantages sociaux des employés.

III RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES		
	1987-1988	1986-1987
TOTAL	2 921	2 928

ÉTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT* (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1987-1988	1986-1987
Langues officielles dans l'enseignement	1 373	1 161
Promotion des langues officielles	1 631	1 469
Langues officielles — Services	85 423	81 777
Aide à l'éducation	10 982	10 096
Enregistrement et promotion de la citoyenneté	8 971	7 968
Développement de la citoyenneté	9 242	8 205
Multiculturalisme	6 356	5 768
Culture canadienne	12 481	13 602
Droits de la personne	868	824
Opérations régionales	27 214	26 306
Administration	32 170	30 991
TOTAL	196 711	188 167

* Comprend les paiements statutaires au titre du régime d'avantages sociaux des employés.

ÉTAT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1987-1988			1986-1987		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT						
— Ententes bilatérales	—	197 615	197 615	—	198 746	198 746
— Paiements aux territoires	—	1 389	1 389	—	1 267	1 267
— Bourses pour les cours d'été	—	10 199	10 199	—	9 801	9 801
— Programme des moniteurs	—	7 255	7 255	—	6 571	6 571
— Perfectionnement linguistique	—	863	863	—	840	840
Total	0	217 321	217 321	0	217 225	217 225
PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES						
— Promotion des langues officielles	1 849	7 678	9 527	1 830	4 801	6 631
— Communautés de langue officielle	18 052	2 461	20 513	17 207	2 118	19 325
Total	19 901	10 139	30 040	19 037	6 919	25 956
AIDE À L'ÉDUCATION						
— Centres de spécialisation	—	—	0	—	6 051	6 051
— Conférence du gouverneur général	500	—	500	—	—	0
— Colloque national sur l'enseignement	—	2 289	2 289	—	—	0
— Université du Québec à Rimouski	—	1 100	1 100	—	—	0
— Prêts aux étudiants (PCPE) (paiements statutaires)	—	369 038	369 038	—	351 250	351 250
— Paiements pour l'enseignement postsecondaire	—	2 241 865	2 241 865	—	2 232 296	2 232 296
Total	500	2 614 292	2 614 792	0	2 589 597	2 589 297
ENREGISTREMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ						
— Formation linguistique	—	9 101	9 101	—	7 892	7 892
— Matériel pédagogique	—	680	680	—	339	339
Total	0	9 781	9 781	0	8 231	8 231

ÉTAT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1987-1988			1986-1987		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ						
PARTICIPATION DES CITOYENS						
— Promotion de la femme	11 248	898	12 146	10 470	1 775	12 245
— Hospitalité Canada	5 388	3 312	8 700	5 672	3 753	9 425
— Fondation Jeunes Canadiens	—	—	0	—	1 000	1 000
— Katimavik	—	—	0	—	3 643	3 643
— Participation des personnes handicapées	2 613	908	3 521	3 515	545	4 060
— Services de référence sur l'invalidité	—	79	79	65	333	398
— Alphabétisation	1 466	—	1 466	—	—	0
— Action volontaire	891	1 073	1 964	897	—	897
— Consultation sur l'avenir du Canada	177	—	177	1 439	—	1 439
Total partiel — Participation des citoyens	21 783	6 270	28 053	22 058	11 049	33 107
CITOYENS AUTOCHTONES						
— Centres d'accueil autochtones	13 295	4 209	17 504	12 108	4 339	16 447
— Communications autochtones	1 964	2 360	4 324	2 335	1 625	3 960
— Accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion	—	13 214	13 214	—	13 259	13 259
— Organisations autochtones représentatives	7 484	6 417	13 901	7 990	5 900	13 890
— Femmes autochtones	1 437	790	2 227	1 472	755	2 227
— Développement social et culturel des autochtones	2 176	192	2 368	1 818	—	1 818
— Processus de révision constitutionnelle	—	1 014	1 014	—	4 057	4 057
— Entente Canada-T.N.-O. sur les langues autochtones	—	3 088	3 088	—	1 981	1 981
Total partiel — Citoyens autochtones	26 356	31 284	57 640	25 723	31 916	57 639
Total	48 139	37 554	85 693	47 781	42 965	90 746

ÉTAT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1987-1988			1986-1987		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
MULTICULTURALISME	16 641	2 928	19 568	14 733	3 114	17 847
CULTURE CANADIENNE						
— Études canadiennes	596	707	1 303	587	1 449	2 036
— Fête du Canada	2 437	—	2 437	2 167	—	2 167
— Anniversaires	612	113	725	—	—	0
— Commission du centenaire de Vancouver	—	—	0	—	150	150
— Lieutenants-gouverneurs	253	—	253	180	—	180
— Lieutenants-gouverneurs			0			0
— Loi sur la pension de retraite	142	—	142	122	—	122
— Prestations de retraite supplémentaires	51	—	51	46	—	46
Total	4 091	820	4 911	3 102	1 599	4 701
DROITS DE LA PERSONNE						
— Activités relatives aux droits de la personne	1 385	1	1 386	963	—	963
— Contestations judiciaires	—	1 101	1 101	—	1 249	1 249
Total	1 385	1 102	2 487	963	1 249	2 212
GRAND TOTAL	90 657	2 893 937	2 984 593	85 616	2 870 899	2 956 515

Lois et règlements

LOIS ET RÈGLEMENTS AYANT TRAIT AUX RESPONSABILITÉS DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Le Secrétariat d'État est chargé en tout ou en partie de l'application des lois et règlements suivants :

- *Loi n° 3 de 1976 portant affectation de crédits*, crédit 65 (aux fins du Conseil consultatif de la situation de la femme) S.C. 1974-75-76, ch. 102.
- *Loi portant reconnaissance du castor (castor canadensis), comme symbole de la souveraineté du Canada*, S.C. 1974-75-76, ch. 35.
- *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985, ch. C-29, et Règlements.
- *Loi sur les enquêtes sur les manœuvres frauduleuses*, L.R.C. (1985) ch. C-45.
- *Loi sur la privation du droit de vote*, L.R.C. (1985) ch. D-3.
- *Loi sur les élections fédérales contestées*, L.R.C. (1985) ch. C-39.
- *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, L.R.C. (1985) ch. F-8, art. 20, 21 (volet : Programme de financement de l'enseignement postsecondaire).
- *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. (1985) ch. F-11, art. 2 (Secrétaire d'État, ministre compétent aux fins du bureau de la coordonnatrice de la Condition féminine et de la Commission de la Fonction publique).
- *Loi sur les jours de fête légale*, L.R.C. (1985) ch. H-5.
- *Loi concernant la Maison Laurier*, L.R.C. (1952) ch. 163.
- *Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger*, S.C. 1980-81-82-83, ch. 25.
- *Loi sur le multiculturalisme canadien*, S.C. (1988) ch. 31.
- *Loi concernant l'hymne national*, L.R.C. (1985) ch. N-2.
- *Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada*, L.R.C. (1985) ch. N-9.
- *Loi sur les langues officielles*, S.C. 1988, ch. 38 (Partie VII - Promotion du français et de l'anglais).
- *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, L.R.C. (1985) ch. P-33.
- *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, L.R.C. (1985) ch. S-12.
- *Loi sur le Secrétariat d'État*, L.R.C. (1985) ch. S-17.
- *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, L.R.C. (1985) ch. S-23, et Règlements.
- *Loi sur le Bureau de la traduction*, L.R.C. (1985) ch. T-16, et Règlements.

Lois dans lesquelles le Secrétariat d'État a un intérêt fondamental

- *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. (1985) ch. A-1.
- *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R.C. (1985) ch. H-6.
- *Loi constitutionnelle de 1867*, L.R.C. (1985) Appendice II, n° 5, art. 93, 133.
- *Loi constitutionnelle de 1982*, L.R.C. (1985) Appendice II, n° 44.
- *Loi sur le Manitoba 1870*, L.R.C. (1985) Appendice II, n° 8, art. 22, 23.
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. (1985) ch. P-21.
- *Loi sur les traitements*, L.R.C. 1970, ch. S-2 (volet : Traitements des lieutenants-gouverneurs).
- *Loi sur les marques de commerce*, L.R.C. (1985) ch. T-13, art. 9 (volet : Marques interdites).